



2020  
-  
2021

# Inventaire de la Biodiversité Communale Commune de Barjouville Rapport intermédiaire



Contact :  
**Eure-et-Loir Nature**  
Rue de Chavannes, 28630 MORANCEZ  
Tel : 02.37.30.96.96  
@ : [www.eln28.org](http://www.eln28.org)

Rapport intermédiaire

# Inventaire de la Biodiversité Communale

## Commune de Barjouville

Rédaction : Loreley Prunier / Coordination : Amélie Roux

Base de données : SIRFF, Obs'28

**Botanique - Lépidoptères - Odonates - Orthoptères** : Amélie Roux, Nathan Martin, Enzo Thiery, Elodie Chatel

**Ornithologie - Amphibiens - Reptiles - Mammifères** : Michel Doublet, Eric Guéret, Thomas Bru

**Crédits photos** : Eure-et-Loir Nature, INPN (Sauf mentions contraires)

## Table des matières

Introduction .....	1
I. Présentation de la commune .....	2
II. Méthodes d'inventaire.....	4
II.1. Détermination de la patrimonialité des espèces.....	5
II.1.1. La flore.....	5
II.1.2. La faune.....	6
II.2. Les protocoles d'inventaires.....	7
II.2.1. L'inventaire de la flore.....	7
II.2.2. L'inventaire des oiseaux.....	7
II.2.3. L'inventaire des mammifères .....	8
II.2.4. L'inventaire des amphibiens et des reptiles .....	8
II.2.5. L'inventaire des insectes.....	9
III. Les résultats des inventaires .....	10
III.1. La flore.....	10
III.1.1. Les espèces d'intérêt.....	10
III.1.2. Les espèces exotiques envahissantes .....	14
III.2. La faune.....	17
III.2.1. Les oiseaux.....	17
III.2.2. Les amphibiens.....	23
III.2.3. Les reptiles.....	24
III.2.4. Les mammifères.....	24
III.2.5. Les insectes .....	27
III.2.6. Les poissons .....	32
Conclusion.....	33
Bibliographie.....	34
Annexes.....	37

## Table des illustrations

### Figures

Figure 1 : Localisation de la commune de Barjouville .....	2
Figure 2 : Délimitation des périmètres réglementaires autour de la commune.....	3
Figure 3 : Tracé du parcours oiseaux sur la commune.....	8
Figure 4 : Localisation des points d'écoute amphibiens .....	9
Figure 5 : Localisation des espèces végétales patrimoniales.....	13
Figure 6 : Localisation des espèces végétales invasives sur la commune .....	16
Figure 7 : Localisation des observations d'oiseaux sur la commune.....	22
Figure 8 : Localisation des observations d'amphibiens, mammifères et reptiles sur la commune .....	26
Figure 9 : Localisation des observations d'insectes sur la commune.....	31

### Tableaux

Tableau 1 : Calendrier des prospections 2020 selon les taxons.....	4
Tableau 2 : Description du critère de rareté.....	5
Tableau 3 : Catégories UICN et leurs abréviations.....	6
Tableau 4 : Liste des espèces végétales patrimoniales .....	11
Tableau 5 : Liste des espèces végétales invasives recensées sur la commune.....	14
Tableau 6 : Espèces invasives déclassées suite à la classification de 2017 .....	17
Tableau 7 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la commune.....	18
Tableau 8 : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur la commune .....	23
Tableau 9 : Liste des espèces de reptiles recensées sur la commune .....	24
Tableau 10 : Liste des espèces de mammifères recensées sur la commune .....	25
Tableau 11 : Liste des espèces de papillons recensées sur la commune .....	27
Tableau 12 : Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune.....	28
Tableau 13 : Liste des espèces d'orthoptères recensées sur la commune .....	29
Tableau 14 : Liste des autres espèces d'insectes recensées sur la commune.....	30
Tableau 15 : Liste des espèces de poissons recensées sur la commune .....	32

## Introduction

C'est au cours du XX<sup>ème</sup> siècle que la France découvre les véritables richesses de son territoire mais aussi les nombreuses menaces qui pèsent sur elles. Dans la seconde moitié de ce siècle, des stratégies d'amélioration des connaissances et de protection de l'environnement voient le jour dans la politique globale d'aménagement de l'espace.

En France, la loi Grenelle I (3 août 2009) permet de répondre aux enjeux environnementaux en définissant concrètement les politiques environnementales. La loi Grenelle II (12 juillet 2010) formalise un cadre d'action pour répondre à « l'urgence écologique et des besoins de transition ».

Avec un cadre juridique et sur les demandes des acteurs de l'environnement, le ministère chargé de l'Environnement a mis en place un programme d'amélioration des connaissances à l'échelle locale avec la création des Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La région Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et sous l'impulsion du réseau associatif France Nature Environnement Centre-Val de Loire, a initié l'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC). L'IBC s'inspire de l'ABC. Depuis 2010, les associations de la région accompagnent les communes et les intercommunalités volontaires dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire dans leurs décisions.

Un IBC consiste à réaliser un état des lieux du patrimoine naturel (faune, flore et habitats) de la commune sur 2 ans (45 jours). Cet état des lieux permet d'acquérir des connaissances sur la faune et la flore locales et d'identifier les enjeux principaux liés à la biodiversité remarquable et ordinaire. Dans un second temps, les élus et les acteurs locaux sont sensibilisés à la conservation et à la restauration du patrimoine naturel communal avec des restitutions publiques, des résultats d'inventaires, des sorties nature, des conférences ou encore des animations scolaires.

Cet IBC a pour ambition de permettre aux élus d'assimiler la biodiversité dans leurs réflexions, afin d'orienter les projets d'aménagement et de faire évoluer les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Il peut aussi permettre de prendre en compte la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue (TVB), avec les noyaux et les corridors écologiques. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Barjouville a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature. La commune a récemment recréer différents espaces verts dans le but de créer une ceinture végétale entre le centre-ville et la zone commerciale. Elle souhaite des prospections plus poussées sur ces nouveaux espaces verts et des conseils afin de rendre cet endroit agréable pour les différentes activités plein air pratiquées par les habitants (promenade, vélo...) mais également en faire un îlot vert favorable à la biodiversité.

Barjouville est ainsi la quinzième commune du département à s'inscrire dans cette démarche.

Dans le cadre de cet IBC, l'association a été amenée à rencontrer et à échanger avec diverses personnes ressources pour repérer les secteurs à prospecter (parcelles communales, rues propices à la végétation spontanée...), notamment Mr Lelarge, Maire adjoint, qui a pris le temps de présenter toutes les parcelles communales à l'association et montrer son souhait de les valoriser.

Le présent document constitue la synthèse intermédiaire des résultats de l'IBC mené sur la commune de Barjouville en 2020. Il comprend une présentation des méthodologies d'inventaires et l'état des lieux du patrimoine naturel recensé sur la commune.

## I. Présentation de la commune

La commune de Barjouville, d'une superficie d'environ 400 hectares, se situe au centre du département d'Eure-et-Loir à seulement 5 kilomètres de Chartres. Elle fait partie de l'intercommunalité de « Chartres Métropole ». Elle comptait 1712 habitants en 2017 (INSEE).

Le territoire communal est marqué par une urbanisation peu étendue à l'Est ainsi qu'une grande zone commerciale au Nord-Ouest. Le reste du territoire est principalement caractérisé par des cultures ainsi que par un étang au Nord-Est.

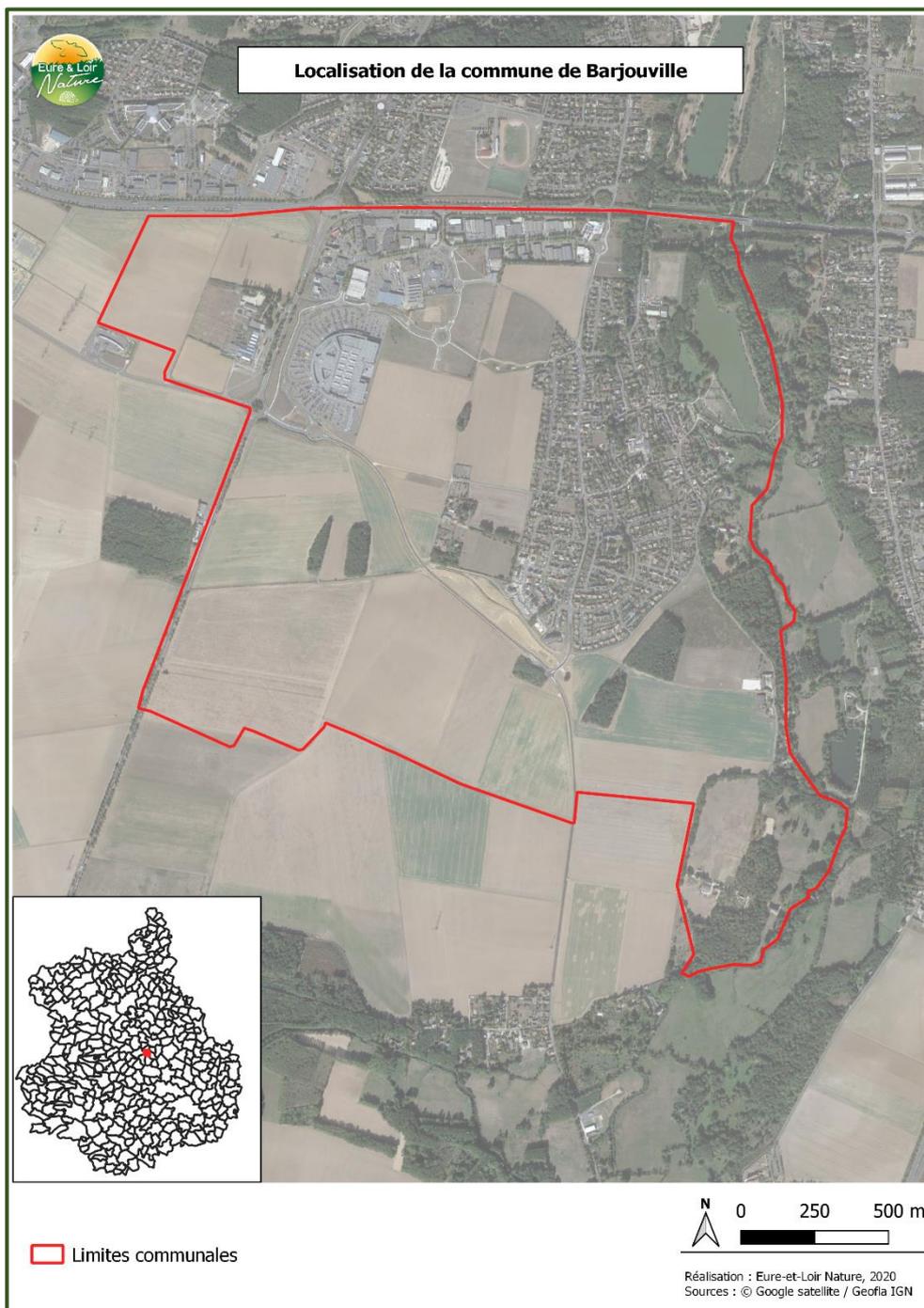


FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA COMMUNE DE BARJOUVILLE

L'étang communal fait partie de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eure. Une partie de l'ENS se situant à Luisant est également incluse dans la Zone Spéciale de Conservation Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et Vallons Affluents (Site Natura 2000).

Par ailleurs, une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 se situe à une dizaine de kilomètres de la commune : les Cavités à Chiroptères de la Bussières, des Grand Larris et des Clous gaillard (240003927).

Les fiches descriptives de ces deux périmètres réglementaires sont présentées en annexes et leurs localisations sur la carte ci-dessous (Fig 2).



FIGURE 2 : DELIMITATION DES PERIMETRES REGLEMENTAIRES AUTOUR DE LA COMMUNE

## II. Méthodes d'inventaire

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune. Les inventaires se concentrent sur quelques taxons principaux, en privilégiant les zones naturelles existantes ainsi que quelques bords de route. L'objectif de l'IBC n'est pas de réaliser un inventaire exhaustif (qui demanderait de nombreuses années d'inventaires ne serait-ce que pour l'entomofaune) mais de faire ressortir les enjeux principaux en termes de biodiversité et de sensibiliser les habitants.

Une première phase de travail consiste à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires. La bibliographie s'appuie sur les bases de données SIRFF<sup>1</sup> (Système d'Information Régional Faunistique et Floristique) et Obs'28, celle de l'INPN, celle du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou encore d'autres informations données par des tiers comme le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire.

Une deuxième phase de travail consiste à réaliser les inventaires de terrain. Les groupes d'espèces étudiés sont les plantes (flore vasculaire), les oiseaux (avifaune), les reptiles et les amphibiens (herpétofaune), les libellules (odonates), les papillons de jour (rhopalocères) et les criquets, les sauterelles et grillons (orthoptères) ainsi que les chauves-souris (chiroptères).

Les inventaires sont répartis sur toute l'année en fonction des groupes taxonomiques afin de maximiser les chances d'observations (Tab 1). Les observations ponctuelles d'autres groupes sont renseignées lors des autres inventaires en fonction des compétences des observateurs présents (par exemple si un écureuil traverse un chemin forestier lors d'un inventaire flore, il sera noté).

TABLEAU 1 : CALENDRIER DES PROSPECTIONS 2020 SELON LES TAXONS

Date	Flore	Insectes	Reptiles	Amphibiens	Chiroptères	Oiseaux
28/05/2020	X	X	X			
30/05/2020				X		
10/06/2020	X	X				
22/06/2020	X	X				
07/07/2020	X	X				
18/07/2020					X	
22/07/2020	X	X				
05/08/2020	X	X				
17/12/2020						X

<sup>1</sup> Ancienne base de données régionale, récemment remplacée par Obs'28, la nouvelle base de données départementale gérée par l'association.

Les données collectées sont centralisées sur la nouvelle base de données associative Obs'28. Elles sont ensuite mises en forme via un logiciel cartographique (QGIS).

La nomenclature officielle (TAXREF 10) et la réglementation en vigueur de chaque espèce sont vérifiées à partir du site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

## II.1. Détermination de la patrimonialité des espèces

### II.1.1. La flore

L'inventaire se concentre sur la flore vasculaire.

Une espèce végétale est considérée **patrimoniale** si elle est indigène<sup>2</sup> et si elle présente un ou plusieurs des critères suivants détaillés dans les paragraphes ci-dessous :

- ✓ Un statut de menace « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » sur la liste rouge régionale ;
- ✓ Une **réglementation particulière** (protection régionale, nationale ou européenne) ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** ;
- ✓ Un statut de rareté « **Assez rare** » à « **Très rare** » dans le département.

#### Détermination du statut de rareté des espèces

Le **statut de rareté** des espèces est issu de l'*Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Ce critère de rareté correspond au pourcentage de communes en Eure-et-Loir où l'espèce considérée est observée (Tab 2).

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DU CRITERE DE RARETE

Statut	Très Commune	Commune	Assez Commune	Assez Rare	Rare	Très Rare
Fréquence	> 50 % des communes	25 à 50 % des communes	12.5 à 25 % des communes	5 à 12.5 % des communes	2 à 5 % des communes	0.5 à 2 % des communes

#### Détermination du statut de menace des espèces

Le **statut de menace des espèces** (Tab 3) est issu des listes rouges régionales et/ou nationales. La catégorie NT regroupe les espèces pouvant devenir menacées si aucune gestion conservatoire n'est réalisée. Les espèces jugées menacées sont hiérarchisées VU, EN et CR en fonction du degré de risque de disparition.

<sup>2</sup> Une espèce indigène est définie comme telle si sa présence sur le territoire d'étude est le résultat de processus naturels.

TABLEAU 3 : CATEGORIES UICN ET LEURS ABREVIATIONS

Catégories UICN	Abréviations
Préoccupation mineure	LC
Quasi-Menacées	NT
Vulnérable	VU
En Danger	EN
En Danger Critique	CR
Données Insuffisantes	DD
Non Applicable	NA
Non Evaluées	NE

### Détermination du statut d'indigénat des espèces

Le **statut d'indigénat** est issu de l'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir : indigène, exotique subspontané (lorsqu'il y a reproduction, mais pas sur plusieurs générations) ou exotique naturalisé (quand la reproduction est viable sur le long terme).

Les **espèces exotiques envahissantes** (EEE) se définissent comme des espèces exotiques naturalisées dont la présence et/ou la prolifération a des impacts d'ordres écologique (appauvrissement ou la banalisation de la flore, allant parfois jusqu'à la modification de la structure ou du fonctionnement des écosystèmes), économique ou sanitaire. Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien a produit un document présentant la liste hiérarchisée des Espèces Invasives en Région Centre-Val de Loire en 2017. Elles sont classées en 3 catégories :

- **Les espèces invasives avérées** qui sont classées selon deux priorités :
  - o **Prioritaire** : espèces exotiques naturalisées dont la répartition est ponctuelle en région mais qui crée d'importants dommages sur les habitats naturels et qui est en voie de propagation. Elles doivent être assidûment surveillées et leur expansion limitée, voire éradiquées.
  - o **Secondaire** : espèces exotiques naturalisées mais nettement localisées. Leurs impacts sur les habitats naturels sont tout de même perceptibles. Ces espèces étant largement répandues, leur éradication se voit être moins prioritaire que pour les précédentes.
- **Les espèces à observer** : espèces exotiques naturalisées de catégorie intermédiaire
- **La liste d'alerte** : espèces exotiques considérées comme invasives dans les régions limitrophes ou non naturalisées. Dans la mesure du possible, elles doivent être éradiquées lorsqu'elles sont identifiées.

#### II.1.2. La faune

Une espèce animale indigène est considérée **patrimoniale** si elle présente un ou plusieurs des critères suivants détaillés dans les paragraphes ci-dessous :

- ✓ Un statut de menace « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » ;
- ✓ Une **règlementation** (protection régionale, nationale ou européenne) ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF**.

Pour les oiseaux, une espèce sera patrimoniale si :

- ✓ Elle possède un statut de menace de « **Quasi-menacé** » à « **En danger critique** » sur la **Liste rouge régionale ou nationale des oiseaux nicheurs et que cette espèce est bien nicheuse sur la zone d'étude** ;
- ✓ Une **protection européenne** issue de la Directive oiseaux ;
- ✓ Une **déterminance ZNIEFF** selon les critères de la liste nationale.

Pour ce taxon, le statut de protection nationale n'est pas pris en compte car la majeure partie d'entre eux sont protégés à l'échelle nationale.

Le **statut de menace** est issu du Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre. Cette liste n'est pas exhaustive, certaines espèces peuvent ne pas être répertoriées.

## II.2. Les protocoles d'inventaires

### II.2.1. L'inventaire de la flore

La flore fait partie du patrimoine naturel qu'il est nécessaire de préserver pour le transmettre aux générations futures. Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et sont indispensables pour bon nombre d'espèces animales. La protection de la nature passe inévitablement par la connaissance et la préservation de la diversité floristique.

La méthode employée consiste à parcourir au moins une fois par mois l'ensemble du territoire, en privilégiant les mois d'avril à juillet et en insistant sur les zones capables d'accueillir la plus grande richesse en biodiversité. L'observateur parcourt la zone d'étude de long en large de manière aléatoire, en notant toutes les espèces végétales vasculaires, sous toutes les strates. L'inventaire se termine lorsqu'aucune espèce nouvelle n'apparaît.

### II.2.2. L'inventaire des oiseaux

Les oiseaux constituent de très bons indicateurs de la qualité générale d'un milieu par leurs caractéristiques écologiques. La variété de leurs régimes alimentaires (frugivores, granivores, insectivores, etc....) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux. Leurs modes de reproduction et de nidification variés donnent des indications quant à l'abondance des micro-habitats sur le territoire considéré. Enfin, ils correspondent à un groupe biologique très étudié et dont l'observation reste relativement simple.

Le protocole employé est un ajustement du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels Simples (STOC EPS) élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dont l'objectif est d'évaluer les tendances d'évolution des effectifs reproducteurs des espèces d'oiseaux communs (Tanguy A et al, 2011 d'après Bibby et al, 2000).

La méthode est basée sur des points d'écoute qui ont pour but d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'indice d'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Les différents points d'écoute sont localisés suivant plusieurs parcours définis afin de couvrir une plus grande diversité d'habitats.

Les écoutes se font le matin, durant les trois premières heures du lever du soleil. L'observateur reste dix minutes sur chaque point et note l'ensemble des espèces vues et entendues. Les conditions météorologiques doivent être favorables, il est inutile de faire des écoutes par temps de pluie et de vent fort.



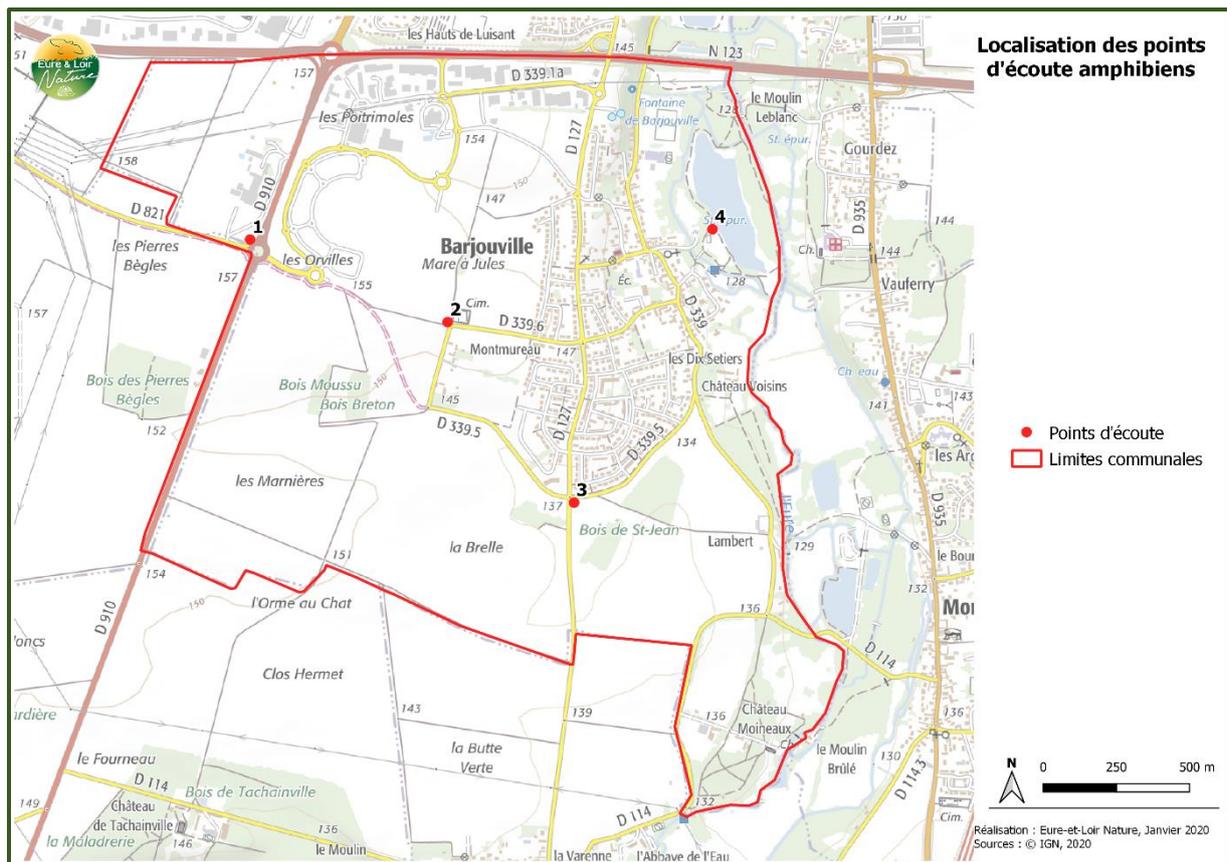


FIGURE 4 : LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE AMPHIBIENS

Les reptiles sont recherchés dans les endroits chauds et ensoleillés, tels que par exemple les friches ou encore les talus exposés au sud.

### II.2.5. L'inventaire des insectes

Pour les insectes, l'inventaire s'est concentré sur les libellules, les papillons de jours et les orthoptères. Toutes ces espèces sont fréquemment utilisées dans les études car ils sont faciles à détecter, simples à identifier sur le terrain, la documentation sur ces espèces concernant leur biologie, leur rareté et leur statut est suffisante et pour finir, ils sont très représentatifs de l'écosystème. Néanmoins, si d'autres groupes d'insectes sont observés et identifiés, ils sont également notés.

Les Odonates (libellules), les Rhopalocères (papillons de jours) et les Orthoptères (grillons, criquets, sauterelles) sont recherchés sur les milieux jugés favorables : prairies, jachères et haies pour les papillons diurnes et les orthoptères, zones humides pour les libellules. Ils sont identifiés différemment selon les taxons : à vue, au filet, par battage, par photographies, au chant.

### III. Les résultats des inventaires

#### III.1. La flore

Les données antérieures à 2020 sont issues du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP) qui a mené des inventaires sur la commune ces 30 dernières années. Pour ce qui concerne l'étang communal, les données proviennent d'une étude faite par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire (Cen CVL).

Environ 320 espèces végétales étaient déjà connues sur la commune par le CBNBP, dont 10 patrimoniales. Ces dernières n'ont pas été revues en 2020, comme par exemple l'**Adonis d'été** et la **Cotonnière de France** (respectivement « En danger critique d'extinction » et « En danger d'extinction » en région, rarissimes dans le département et déterminantes ZNIEFF), l'**Epipactis à large feuilles** (Protégée en Europe), la **Morène** ou le **Séneçon aquatique** (« Vulnérables » en région, très rares dans le département et déterminants ZNIEFF). Une observation d'une espèce présumée disparue en Eure-et-Loir, la **Laitue à feuille de saule**, avait été faite en 1983. Aucune de ces espèces n'a été contactée cette année.

En ce qui concerne les données sur l'étang communal, le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire a observé environ 190 espèces dont 13 patrimoniales. Deux espèces très rares dans le département avaient notamment été recensées : le **Potamot à feuilles perfoliées** et le **Butome en ombelle**, ainsi que deux espèces rares : la **Crépide bisannuelle** et l'**Orge faux-seigle**. Parmi toutes ces espèces, seul le Butome en ombelle a été contactée cette année.

D'anciennes données de bénévoles ont aussi été trouvées sur l'ancienne base de données régionale SIRFF (Système d'Information Régional de la Faune et la Flore). Deux espèces très rares ont été recensées : la **Camomille des champs** et la **Pétasite hybride**, ainsi qu'une espèce rare : le **Bident penché**. Aucune de ces espèces n'a été contactée cette année.

Cette année, 232 espèces ont été recensées dont 12 patrimoniales et quatre invasives. La liste complète des plantes est présentée en annexe 3.

##### III.1.1. Les espèces d'intérêt

12 espèces sont considérées patrimoniales. Parmi elles, seul le Butome en ombelle était connu sur la commune auparavant (Tab 4 et Fig 5) :

- Une espèce « **Très rare** » dans le département : le **Butome en ombelle** ;
- Deux espèces « **Rares** » dans le département : la **Gesse hérissée** et le **Jonc à fruits luisants** ;
- Huit espèces « **Assez rares** » dans le département : le **Brome faux-seigle**, le **Chiendent des champs**, le **Jonc à tiges comprimées**, le **Jonc bulbeux**, l'**Orpin réfléchi**, le **Trèfle des champs**, le **Trèfle hybride** et la **Vesce jaune** ;
- Une espèce Déterminante ZNIEFF : l'**Ansérine rouge**.

D'autres espèces observées présentent un indice de rareté d'« Assez rare » à « Rare » mais ne sont pas comptées parmi les espèces patrimoniales parce qu'elles ont été plantées ou sont des échappées de jardin :

- La **Gesse à large feuille**, assez rare en région
- La **Laïche à épis pendant**, rare dans le département

TABLEAU 4 : LISTE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

Nom français	Nom latin	Indice de rareté Région / Département	Autre
Ansérine rouge	<i>Oxybasis rubra</i>	R / R	Dét ZNIEFF
Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	R / AR	
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	RR / RR	
Chiendent des champs	<i>Elytrigia campestris</i>	/ AR	
Gesse hérissée	<i>Lathyrus hirsutus</i>	AR / R	
Jonc à fruits luisants	<i>Juncus articulatus</i>	C / R	
Jonc à tiges comprimées	<i>Juncus compressus</i>	R / AR	
Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus</i>	AC / AR	
Orpin réfléchi	<i>Sedum rupestre</i>	AR / AR	
Trèfle pied-de-lièvre	<i>Trifolium arvense</i>	AC / AR	
Trèfle hybride	<i>Trifolium hybridum</i>	R / AR	
Vesce jaune	<i>Vicia lutea</i>	R / AR	

Statut de rareté : RR : Très rare, R : Rare, AR : Assez rare

### Présentation de quelques espèces patrimoniales

L'**Ansérine rouge** (*Oxybasis rubra*) est une plante annuelle à port bas. Ses feuilles sont allongées, plutôt épaisses, grossièrement dentées et vert luisantes. Son inflorescence est sous forme de glomérule rouge vif, généralement en grappe. Elle fleurit de juillet à octobre. Elle se trouve généralement sur des milieux humides comme les rives des étangs, mares ou rivière. C'est une plante rare et déterminante ZNIEFF en Eure-et-Loir. Elle a été observée à une reprise au bout de l'étang.



Le **Brome faux-seigle** (*Bromus secalinus*) est une graminée annuelle robuste. Son inflorescence est assez étalée avec des épillets larges et rigides. Il fleurit entre juin et juillet et se retrouve dans les champs cultivés, les jachères ou les terrains vagues, sur des sols frais et riches en éléments nutritifs. C'est une plante assez rare en Eure-et-Loir. Une station a été retrouvée sur les bords de champs.



Le **Butome en ombelle** (*Butomus umbellatus*) est un jonc que l'on appelle également Jonc fleuri. C'est une plante vivace amphibie à souche traçante, avec de longues feuilles. Son inflorescence se trouve à la cime de la tige et forme une ombelle de fleurs roses. Elle se trouve généralement sur les rives de points d'eau divers : rivières, étangs, mares et fossés, généralement sur des sols calcaires. Elle est très rare en Eure-et-Loir. Une station a été recensée sur les bords de l'étang.



La **Gesse hérissée** (*Lathyrus hirsutus*) est une plante annuelle à tige grêle et grimpante. Ses fleurs sont bleu-violet, de petite taille et ses fruits en forme de cosses velues. Elle se trouve sur les accotements et talus herbeux, les friches, les cultures et les terrains vagues, plutôt sur des sols argilo-calcaires et frais. Elle est rare en Eure-et-Loir. Une station a été recensée sur un talus derrière la zone commerciale.



Le **Jonc à fruits luisants** (*Juncus articulatus*) est une plante vivace à tige couchée puis relevée. Son inflorescence terminale est plutôt étalée et les fruits brillants assez gros. On le retrouve notamment sur les berges des rivières et des plans d'eau, les chemins forestiers, les fossés ou les friches, généralement sur des sols marécageux à temporairement humides. Il a été vu à une reprise sur les bords de l'étang.



Le **Trèfle hybride** (*Trifolium hybridum*) est un trèfle ayant un port plutôt couché. Son caractère morphologique principal est la succession de trois stades de la fleur : d'abord blanche, puis rose et enfin brunâtre se rabattant vers la tige lors de la dessiccation. Cette plante se trouvera principalement sur des sols frais et argileux, dans les prairies, sur les accotements, les berges des rivières ou les friches. Il est assez rare dans le département. Parfois utilisé pour végétaliser les talus routiers, il a été notamment retrouvé sur une zone prairiale à proximité de la nouvelle route entre le centre-bourg et la zone commerciale.



La **Vesce jaune** (*Vicia lutea*) est une plante annuelle grimpante se caractérisant principalement par ses fleurs jaunâtre à la base noire, accrochées à l'aisselle des feuilles. Ses feuilles sont divisées en de nombreuses folioles allongées. Elle se retrouve généralement sur des sols plutôt secs, près des cultures, dans des friches ou sur des accotements et talus herbeux. Elle est assez rare dans le département et a été observée sur la prairie le long de la nouvelle route.



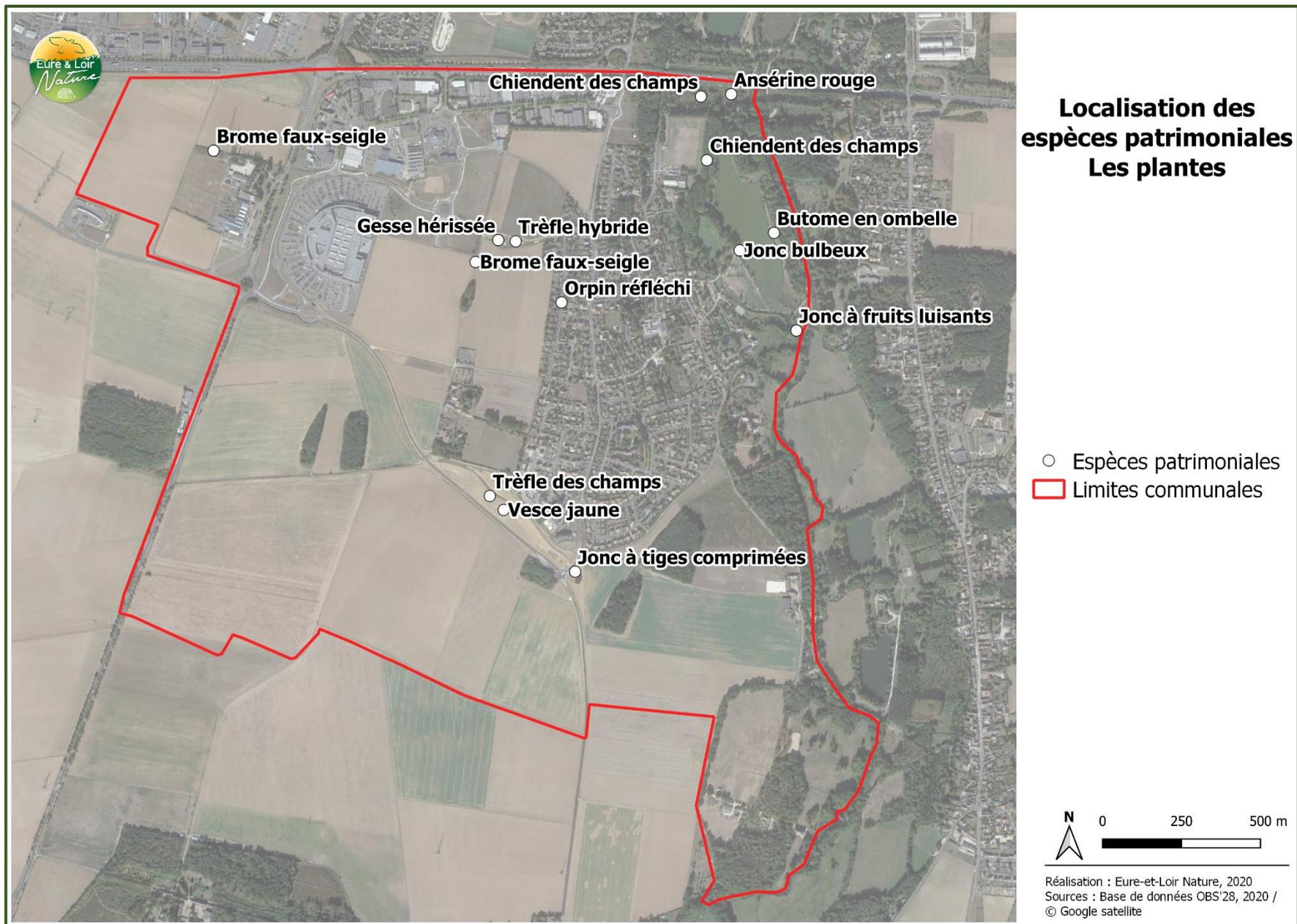


FIGURE 5 : LOCALISATION DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

### III.1.2. Les espèces exotiques envahissantes

Les **espèces invasives** se définissent comme les espèces exotiques (introduites par l'Homme en dehors de leur aire de répartition) naturalisées dont la prolifération ou la présence au sein d'un milieu a des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire. Leur présence aboutit à un appauvrissement ou une banalisation de la flore, modifiant parfois la structure ou perturbant le fonctionnement naturel des écosystèmes.

Sur la commune, quatre espèces végétales invasives ont été recensées (Tab 5 et Fig 6). Trois sont classées dans la catégorie « **Invasives avérées secondaires** » selon la hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes effectuée en 2017 par le CBNBP. La dernière, le **Faux houx**, fait partie de la **Liste d'observation**. Leurs localisations sont visibles sur la figure 5. La prolifération de ces plantes dans les milieux naturels, non ou peu perturbés, occasionnent des dommages importants sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies. Un effort de gestion doit être mis en œuvre pour limiter leur prolifération. Des préconisations de gestion de ces espèces seront proposées en 2021 dans le rapport final.

TABLEAU 5 : LISTE DES ESPECES VEGETALES INVASIVES RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom latin	Indice de rareté Région / Département	Statut
Ailante	<i>Ailanthus altissima</i>	R /	Avérée secondaire
Faux Houx	<i>Berberis aquifolium</i>	R /	Liste d'observation
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	CC / CC	Avérée secondaire
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>	R / !	Avérée secondaire

#### Présentation des espèces exotiques envahissantes sur la commune

L'**Ailante** (*Ailanthus altissima*) est un arbre planté à l'origine dans le but de stabiliser les talus des voies ferrées. Son mode de reproduction par drageons permet à cette espèce de se répandre très facilement. Cette plante est aujourd'hui naturalisée et se retrouve souvent dans les parcs et jardins urbains. Elle a été recensée à une reprise dans la zone commerciale.



Le **Faux-houx** (*Berberis aquifolium*) est un arbuste à tiges peu ramifiées. Il est originaire du Nord-Ouest des Etats-Unis. Ses feuilles sont coriaces et luisantes et le limbe porte des épines ressemblant à celles du houx. Son inflorescence est un regroupement de petites fleurs jaunes à l'odeur de miel. Ses fruits sont des baies bleues-noires. Cet arbuste pousse plutôt dans les sols basiques assez sec. Il est souvent planté dans les parcs et jardins urbains du fait de sa facilité d'entretien. Il a été observé à une reprise près de la zone commerciale.



Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre à grappes pendantes de fleurs blanches, muni de grandes épines. Il a été importé d'Amérique du Nord pour les besoins de la filière « bois énergie ». Largement naturalisé en France grâce à sa croissance rapide, il concurrence les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise : les espèces des sols pauvres (souvent peu communes) disparaissent au profit d'espèces nitrophiles (espèces qui apprécient les sols riches en azote et qui sont très communes). Il est fréquent de rencontrer cet arbre dans les bois, talus, pelouses calcaires, fourrés, friches et terrains vagues, sur des sols bien drainés. Une station a été recensée à l'est de la commune dans un petit bois.



La **Vigne-vierge commune** (*Parthenocissus inserta*) est une plante grimpante vigoureuse, caduque autrefois plantée pour recouvrir les façades des maisons. Aujourd'hui naturalisée, il n'est pas rare de la rencontrer sur les berges des rivières, les bords de route ou les terrains vagues. Elle peut former par endroit des peuplements limitant le développement de la flore locale. Une station a été recensée au sud de l'étang et une au niveau de la zone commerciale.



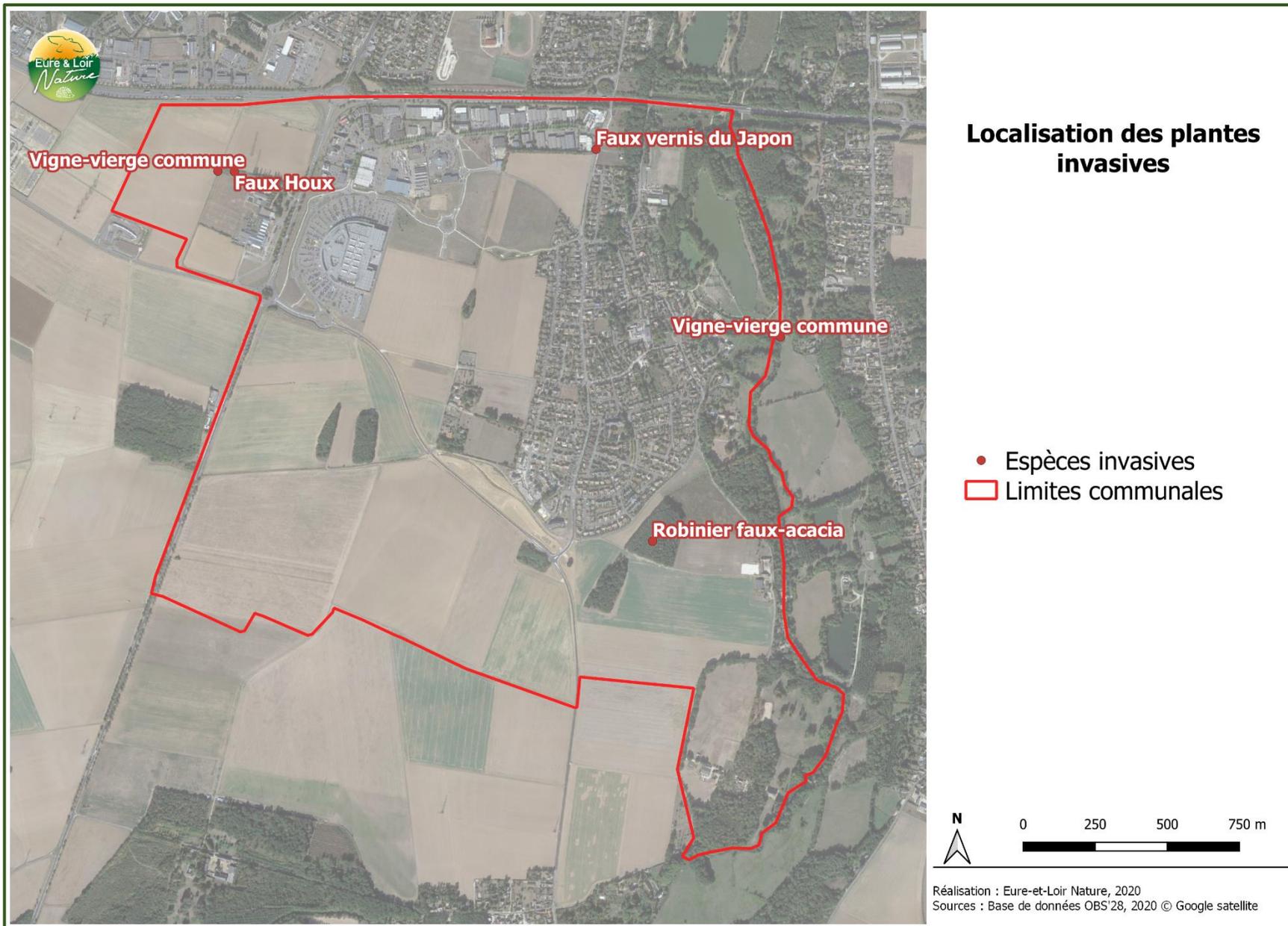


FIGURE 6 : LOCALISATION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES SUR LA COMMUNE

## Espèces déclassées suite à la hiérarchisation de 2017

En plus de ces espèces, deux autres espèces anciennement envahissantes ont été recensées sur le territoire communal (Tab 6). Il s'agit d'espèces qui ont été déclassées des espèces invasives suite à la nouvelle hiérarchisation en 2017. Bien qu'elles ne soient plus classifiées comme invasives, il faut néanmoins leur porter une attention particulière afin qu'elles ne se répandent pas et redeviennent une menace pour la biodiversité locale.

TABLEAU 6 : ESPECES INVASIVES DECLASSÉES SUITE A LA CLASSIFICATION DE 2017

Nom français	Nom scientifique
Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>

### III.2. La faune

En tout, 133 espèces animales ont été contactées dont 79 espèces d'oiseaux, cinq espèces de mammifères, une espèce de reptile, une espèce d'amphibien et 43 espèces d'insectes.

#### III.2.1. Les oiseaux

Les données antérieures aux données de 2020 proviennent d'observations faites par les ornithologues bénévoles de l'association ces 10 dernières années (SIRFF), de l'INPN ainsi que des inventaires effectués par le Cen CVL sur l'étang communal. D'après l'INPN, 55 espèces d'oiseaux sont déjà connues sur la commune. Une quinzaine d'espèce d'intérêt ont pu être recensées mais seules trois parmi elles sont nicheuses sur le territoire communal : le **Bouvreuil pivoine**, la **Chouette effraie** et le **Pic épeiche**, toutes Quasi-menacé sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Les autres étaient seulement de passage, notamment sur l'étang communal qui sert de dortoir aux oiseaux en migration.

En 2020, 79 espèces ont été recensées. Parmi elles, 59 sont nicheuses sur la commune (Tab 7 et Fig 7). 18 espèces d'oiseaux se sont avérées patrimoniales, elles sont représentées en gras sur le tableau 7 et sur la figure 6 :

- Toutes sont **protégées à l'échelle nationale** ;
- Trois espèces sont **inscrites à la Directive Oiseaux** : le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic noir et la Sterne pierregarin ;
- Quatre sont **Déterminantes ZNIEFF** : le Pipit farlouse, le Pic épeichette, la Sterne pierregarin et le Verdier d'Europe ;
- 15 ont **un statut sur la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs** Quasi-menacé ou Vulnérable ;
- Sept ont **un statut sur la Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs** Quasi-menacé ou Vulnérable ;
- Toutes sont nicheuses sauf la Sterne pierregarin.

TABLEAU 7 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom latin	Liste rouge des oiseaux nicheurs France / Région	Statut juridique		Présence	
			Europe	France	Département	Commune
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
<b>Alouette des champs</b>	<b><i>Alauda arvensis</i></b>	<b>NT / NT</b>		/	<b>MNH / C</b>	<b>N</b>
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC / LC		/ PN	MNH / P	N
Bergeronnette gris	<i>Motacilla alba</i>	LC / LC		/ PN	HMN / C	N
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	/		/ Chassable	/	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NT / VU		ZDet / PN	MNH / P	
<b>Bruant jaune</b>	<b><i>Emberiza citrinella</i></b>	<b>VU / NT</b>		/ PN	<b>NH / C</b>	<b>N</b>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	/		/ Chassable	MH / P	M
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	/		/ Chassable	MNH / PC	M
<b>Chardonneret élégant</b>	<b><i>Carduelis carduelis</i></b>	<b>VU / LC</b>		/ PN	<b>MNH / C</b>	<b>N</b>
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	/		/ PN	M / P	M
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC / LC		/ Chassable	NH / C	N
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC / LC		/ PN	N / C	N
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	/		/ PN	/	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC / LC		/ PN	MNH / P	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC / NE		/ Chassable	NH / C	N
<b>Faucon crécerelle</b>	<b><i>Falco tinnunculus</i></b>	<b>NT / LC</b>		/ PN	<b>MNH / C</b>	<b>N</b>
<b>Faucon hobereau</b>	<b><i>Falco subbuteo</i></b>	<b>LC / NT</b>		/ PN	<b>MN / C</b>	<b>N</b>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC / LC		/ PN	MN / C	N
<b>Fauvette des jardins</b>	<b><i>Sylvia borin</i></b>	<b>NT / LC</b>		/ PN	<b>MN / C</b>	<b>N</b>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC / LC		/ PN	MN / C	N
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
<b>Gobemouche gris</b>	<b><i>Muscicapa striata</i></b>	<b>NT / LC</b>		/ PN	<b>MN / C</b>	<b>N</b>
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC / VU		/ PN	MH / C	MH
Grèbe huppée	<i>Podiceps cristatus</i>	LC / LC		/ PN	/	N
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	/		/ Chassable	MH / C	H
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	
<b>Hirondelle de fenêtre</b>	<b><i>Delichon urbicum</i></b>	<b>NT / LC</b>		/ PN	<b>MN / C</b>	<b>N</b>
<b>Hirondelle rustique</b>	<b><i>Hirundo rustica</i></b>	<b>NT / LC</b>		/ PN	<b>MN / C</b>	<b>N</b>
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC / LC		/ PN	MN / C	N
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	VU / NT		/ PN	MNH / C	M
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC / LC		/ PN	MN / C	N

<b>Martinet noir</b>	<i>Apus apus</i>	<b>NT / LC</b>		<b>/ PN</b>	<b>MN / C</b>	<b>N</b>
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	<i>Alcedo atthis</i>	<b>VU / LC</b>	<b>CDO1</b>	<b>/ PN</b>	<b>MNH / P</b>	<b>N</b>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC / LC		/ PN	MNH / PC	N
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	/		ZDet / PN	MNH / PC	M
<b>Perdrix grise</b>	<i>Perdix perdix</i>	<b>NT / NT</b>		<b>/ Chassable</b>	<b>NH / C</b>	<b>N</b>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
<b>Pic épeichette</b>	<i>Dendrocopos minor</i>	<b>VU / NT</b>		<b>ZDet / PN</b>	<b>NH / P</b>	<b>N</b>
<b>Pic noir</b>	<i>Dryocopus martius</i>	<b>LC / LC</b>	<b>CDO1</b>	<b>/ PN</b>	<b>NH / P</b>	<b>N</b>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC / LC		/ Chassable	NH / C	N
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	DD / NE		/ PN	NH / C	N
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC / LC		/ Chassable	MNH / C	N
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
<b>Pipit farlouse</b>	<i>Anthus pratensis</i>	<b>VU / VU</b>		<b>ZDet / PN</b>	<b>MNH / C</b>	<b>N</b>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC / LC		/ PN	MN / C	N
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC / LC		/ PN	MNH / P	M
<b>Roitelet huppé</b>	<i>Regulus regulus</i>	<b>NT / LC</b>		<b>/ PN</b>	<b>MNH / C</b>	<b>N</b>
Rossignol philomele	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC / LC		/ PN	MN / C	N
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC / LC		/ PN	MN / P	N
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC / LC		/ PN	MN / C	N
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC / LC		/ PN	MN / P	M
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU / LC		/ PN	HMN / C	M
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC / LC		/ PN	NH / C	N
<b>Sterne pierregarin</b>	<i>Sterna hirundo</i>	<b>LC / NT</b>	<b>CDO1</b>	<b>ZDet / PN</b>	<b>MN / P</b>	<b>M</b>
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	LC /		/ PN	MH / PC	MH
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC / LC		/ Chassable	NH / C	N
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC / LC		/ PN	MNH / C	N
<b>Verdier d'Europe</b>	<i>Chloris chloris</i>	<b>VU / LC</b>		<b>ZDet / PN</b>	<b>MNH / C</b>	<b>N</b>

### En gras sont représentées les espèces patrimoniales

Statut juridique : CDO1 : inscrit à la Directive Oiseaux, PN : Protection nationale, Det ZNIEFF : Déterminant ZNIEFF

Liste rouge : LC : peu préoccupant, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger d'extinction

Indice de présence département : C : Commun, PC : Peu commun, R : Rare / M : Migrateur, N : Nicheur, H : Hivernant

A noter également la présence d'espèces qui ne sont pas considérées comme patrimoniales dans cette étude (non nicheuses sur la commune ou avec un statut en préoccupation mineure) mais néanmoins en régression à l'échelle nationale ou régionale :

- Le **Bruant des roseaux** : non nicheur sur la commune mais vulnérable sur la liste rouge régionale et quasi-menacé sur la liste rouge nationale ;
- Le **Chevalier guignette** : espèce migratrice, non nicheuse sur la commune mais en danger d'extinction sur la liste rouge régionale et quasi-menacée sur la liste rouge nationale ;
- La **Mouette rieuse** : espèce migratrice, non nicheuse sur la commune mais en danger d'extinction sur la liste rouge régionale et quasi-menacée sur la liste rouge nationale ;
- Le **Héron cendré** : fait partie de la liste des oiseaux pour lesquels il y a un suivi des héronnières ;
- Le **Corbeau freux** : fait partie de la liste des oiseaux pour lesquels il y a un suivi des corbeautières ;
- La **Linotte mélodieuse** : non nicheuse sur la commune mais quasi-menacée sur la liste rouge régionale et vulnérable sur la liste rouge nationale.
- Le **Serin cini** : non nicheur sur la commune mais vulnérable sur la Liste rouge nationale. Bien qu'il soit classé en préoccupation mineure dans la région, c'est une espèce en forte régression.

### Présentation de quelques espèces patrimoniales

Le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) fréquente les zones cultivées avec haies et lisières boisées. C'est un oiseau typique des lisières forestières mais on le trouve également en rase campagne notamment en hiver. Il est souvent perché sur les fils électriques. Dans les champs, il picore les graines de plantes herbacées de céréales en sautillant au sol. Il se nourrit également de baies et d'insectes. Le nid est fabriqué par la femelle dans un fourré près du sol. Une bande de huit individus a été aperçue dans un champs sur le lieu-dit Montmureau.



Le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) est un petit oiseau qui se reconnaît grâce à sa face rouge ainsi que ses barres alaires jaune, bien visibles en vol. Il fréquente généralement les campagnes cultivées, les bosquets de feuillus, les plantations de conifères ou les vergers. C'est un migrateur partiel, c'est-à-dire que seule une partie de la population migre. Le nid est généralement construit dans un arbre en périphérie de sa zone de nourrissage. Sur la commune, il est noté toute l'année un peu partout mais est plus rare en hiver.



Le **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) est un petit oiseau indicateur de la bonne qualité des eaux car il consomme les poissons et niche dans les berges. Il fréquente surtout les petits et moyens cours d'eau bordés d'arbres. Il se perche sur une branche et guette les poissons puis les capturent en plongeant verticalement. Il se reconnaît surtout par son dos bleu turquoise et son ventre orangé, ainsi qu'à son vol vif et rapide. Sur la commune, il a été observé une première fois sur l'étang communal et une seconde fois au le lieu-dit Lambert. Il doit probablement utiliser l'Eure comme site de pêche voir de nidification.



Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) est un Picidé de la taille d'un moineau qui fréquente les bois, bosquets de feuillus, parcs, jardins et vergers. Il est adapté à la vie arboricole : pattes solides pourvues de longs doigts et griffes facilitant la préhension des troncs et des branches, queue très rigide servant de point d'appui contre un tronc d'arbre, bec tranchant permettant de creuser le bois tendre ou mort pour trouver de la nourriture (insectes et larves) ou pour y nicher. Sur la commune, un couple nicheur a été aperçu dans la peupleraie au nord de l'étang.



Le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) est un passereau migrateur qui se retrouve sur l'ensemble de l'Eurasie et le nord de l'Afrique. Il se nourrit essentiellement d'insectes, de larves, d'araignées, de petits mollusques et de graminées. Appréciant les milieux ouverts humides tels que les zones marécageuses, les prés humides et les marais, il peut aussi être aperçu sur les terrains cultivés, les friches ou les talus herbeux. Il niche en milieux herbeux dans un nid caché sous des graminées. Deux couvées sont pondues, de cinq œufs chacune en moyenne. Les poussins quittent le nid après deux semaines, avant même de savoir voler (ils sont dits « nidifuges »). Sur la commune, au moins deux couples nicheurs ont été aperçus à la zone d'activité de La Torche (observations de nourrissage des petits). En plus de ces couples nicheurs, des individus migrateurs ou hivernants ont été observé, toujours sur la zone d'activité.



Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau avec un gros bec de couleur chair ou ivoire. Lorsqu'il est posé, il se reconnaît grâce à la couleur jaune du bord des ailes. Le mâle a la poitrine jaune-vert, la femelle est plus grise. Il occupe les campagnes cultivées, les lisières des bois, les bosquets, les fourrés, les parcs ou les jardins. Il est assez commun en agglomération. Il construit son nid généralement dans les arbres ou les buissons. Sur la commune, c'est un nicheur commun dans le village ainsi que les hameaux. Il est observé toute l'année mais est plus rare en hiver.



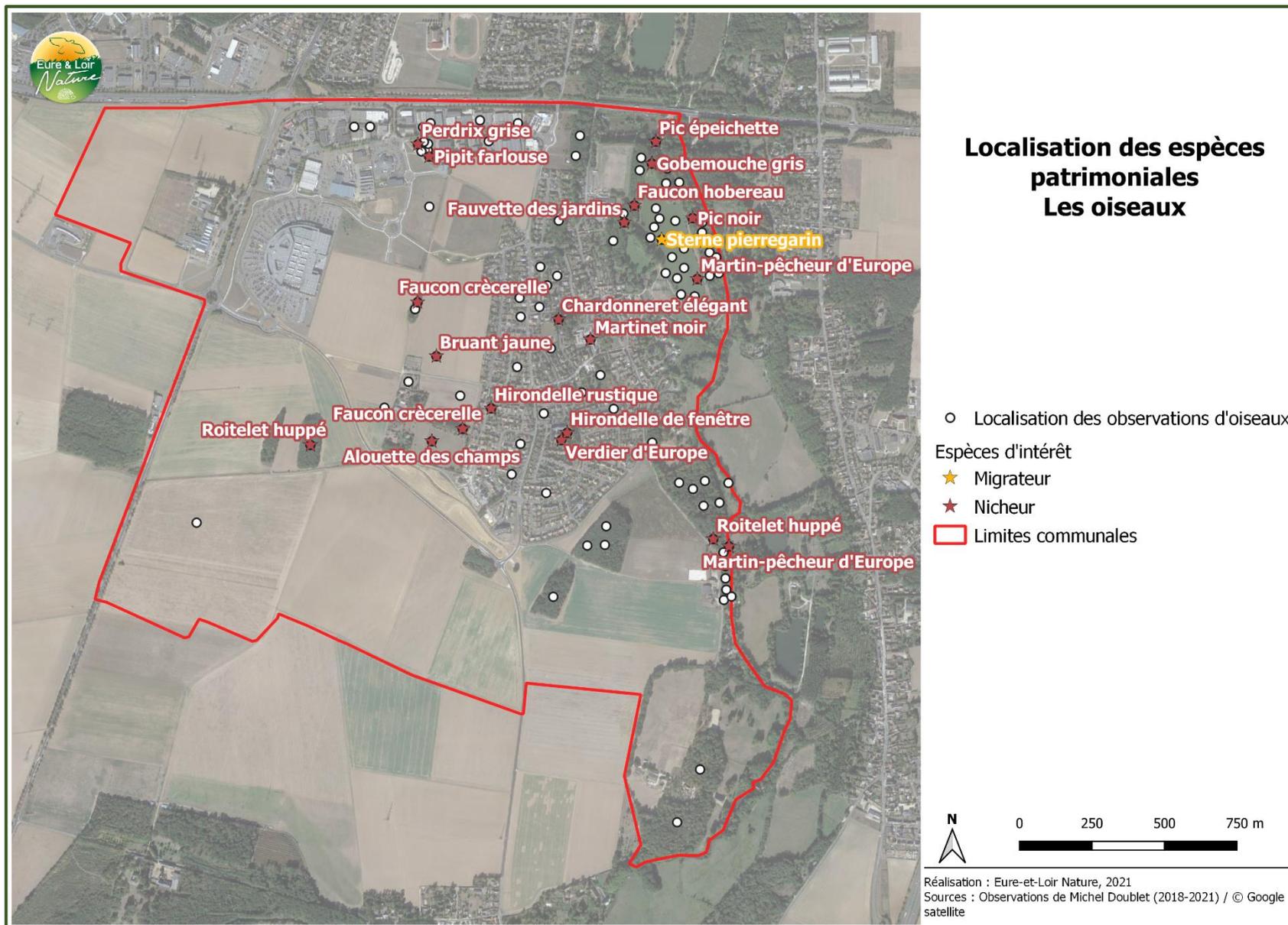


FIGURE 7 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS D'OISEAUX SUR LA COMMUNE

Des espèces sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (Perdrix grise, Pipit farlouse, Bruant jaune) se concentrent dans la ZA de La Torche. Ce site, avec ses friches, est très favorable à ces espèces mais aussi au Faucon crécerelle, au Tarier pâtre, au Verdier d'Europe et au Chardonneret élégant. Sur ce lieu, les passereaux trouvent beaucoup de graines de plantes sauvages mais aussi des insectes lorsqu'il faut nourrir les jeunes. Le Faucon crécerelle y trouve en abondance des micro mammifères (de même que les rapaces nocturnes non recensés lors de cet inventaire).

### III.2.2. Les amphibiens

Les anciennes données proviennent des inventaires effectués par le Cen CVL sur l'étang ainsi que d'anciennes données de bénévoles extraites de SIRFF. Deux espèces étaient connues précédemment : la **Grenouille verte** (Article 5 de la liste des amphibiens protégés sur le territoire national) et la **Grenouille rieuse** (Article 3 de la liste des amphibiens protégés sur le territoire national).

Cette année, une seule espèce a été contactées (Tab 8 et Fig 8) : la **Grenouille verte**. La Grenouille verte est issue d'une hybridogénèse<sup>3</sup>, elle n'est pas à proprement parler une espèce indigène de la région. Tous les amphibiens sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007 de ce fait, sans être une espèce remarquable pour le département, cette espèce est considérée patrimoniale d'un point de vue strictement réglementaire (Fig 7).

TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom scientifique	Statut de menace Europe / France / Région	Remarque
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	/ NT / LC	Protection nationale (Article 5)

Liste rouge : LC : peu préoccupant, NT : Quasi-menacé

#### Présentation des espèces présentes

Les **Grenouilles vertes** (*Pelophylax sp.*) représentent plusieurs espèces difficiles à différencier entre elles. Elles sont de taille moyenne, l'aspect général est élancé. Elles présentent une coloration vert clair avec une pigmentation brun foncé à noirâtre. Elles sont largement répandues dans la moitié nord de la France et possèdent une amplitude écologique large. Ces espèces sont citées dans l'annexe V de la directive Habitats. Elles sont protégées en France mais peuvent être pêchées en vue d'une consommation familiale. Plusieurs observations d'individus ont été faites : deux au sud de l'étang et une derrière le centre commercial.



<sup>3</sup> Mode d'hybridation particulier incluant 3 espèces : Grenouille rieuse, Grenouille de Lessona et Grenouille verte. Une grenouille verte doit se reproduire avec une Grenouille de Lessona pour donner une nouvelle Grenouille verte. Si deux Grenouilles vertes se reproduisent, on obtiendra une Grenouille rieuse.

### III.2.3. Les reptiles

Les anciennes données proviennent des inventaires effectués par le Cen CVL sur l'étang ainsi que d'anciennes données de bénévoles extraites de SIRFF. Deux espèces étaient connues précédemment : le **Couleuvre à collier** (Article 2 de la liste des reptiles protégés sur le territoire national) et le **Lézard des murailles** (Annexe IV de la Directive Habitat, Article 2 de la liste des amphibiens protégés sur le territoire national).

Cette année, seulement une espèce a été contacté, le **Lézard des murailles** (Tab 9 et Fig 8). Tous les reptiles sont protégés au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007. Sans être une espèce remarquable pour le département, le Lézard des murailles est considéré patrimonial d'un point de vue strictement réglementaire.

TABLEAU 9 : LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom Scientifique	Statut de menace Europe / France / Région	Remarque
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC / LC / LC	Inscrit à l'annexe 4 de la Directive habitat, Protection nationale (Article 2)

Liste rouge : LC : peu préoccupant

#### Présentation des espèces présentes

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est un petit lézard à teinte grise ou marron, d'aspect relativement robuste. On peut le rencontrer aussi bien dans des milieux naturels tels que les haies, les bords de plans d'eau, les zones en friches, les buissons, les talus, les lisières de forêts, les éboulis (...) que dans des zones urbanisées comme les jardins, les murs de pierres, les tas de bois, les cimetières, les carrières ou les talus de voie de communication. Il se nourrit d'araignées, de divers insectes (papillons, chenilles, criquets, grillons, mouches, hyménoptères, pucerons) ou de vers de terre. Une observation de cette espèce a été faite dans un champs à l'ouest des quartiers résidentiels.



### III.2.4. Les mammifères

Les anciennes données sur les mammifères proviennent d'anciennes données SIRFF, de l'INPN ainsi que des inventaires faits sur l'étang communal par le Cen CVL. En tout, 9 espèces étaient déjà connues sur la commune. Trois mammifères protégés à l'échelle nationale et européenne par la Convention de Berne ont été contactés : le **Hérisson d'Europe** et l'**Ecureuil roux**, ainsi que le **Campagnol amphibie**, espèce Vulnérable en région.

Cette année, cinq espèces ont été contactées (Tab 10 et Fig 8). Deux espèces se sont avérées patrimoniales d'un point de vue réglementaire : le **Hérisson d'Europe** et le **Lapin de garenne** (Quasi-menacé en France), protégés à l'échelle nationale et une espèce invasive, le **Ragondin**.

TABLEAU 10 : LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom	Liste rouge Europe / France / Région	Autre
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC / LC / LC	
<b>Hérisson d'Europe</b>	<b><i>Erinaceus europaeus</i></b>	<b>LC / LC / LC</b>	<b>Protection nationale</b>
<b>Lapin de garenne</b>	<b><i>Oryctolagus cuniculus</i></b>	<b>NT / NT / LC</b>	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC / LC / LC	
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	/ NA / NA	Invasive

Les espèces d'intérêt sont présentées en gras

Liste rouge : LC : peu préoccupant, NT : Quasi-menacé, NA : Non évalué

### Présentation des espèces patrimoniales

Le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*) est un petit mammifère omnivore vivant dans les bois de feuillus, les haies, les broussailles, les prairies humides, les parcs et les jardins. Bien reconnaissable grâce aux piquants qu'il a sur le dos, c'est une espèce semi-nocturne, solitaire, non-territoriale et qui hiberne. Se roulant en boule en cas de danger, il possède une technique de défense unique chez les mammifères. En France, il est protégé par l'arrêté du 23 avril 2007. Il a été observé à une reprise au sud de la commune dans un petit bois.



Le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) fait partie des lagomorphes. Il est herbivore et se différencie du lièvre par sa forme plus trapue et ses oreilles plus courtes. Ce sont des animaux creusant des terriers de préférence dans des milieux ouverts à sol meuble (prairies, pâturages, bocages, lisières et clairières forestières). Il est quasi-menacé dans certaines régions en raison d'une pression de chasse importante et des maladies qui déciment les populations locales. Il a été observé à une reprise au nord de la commune proche de la zone commerciale.



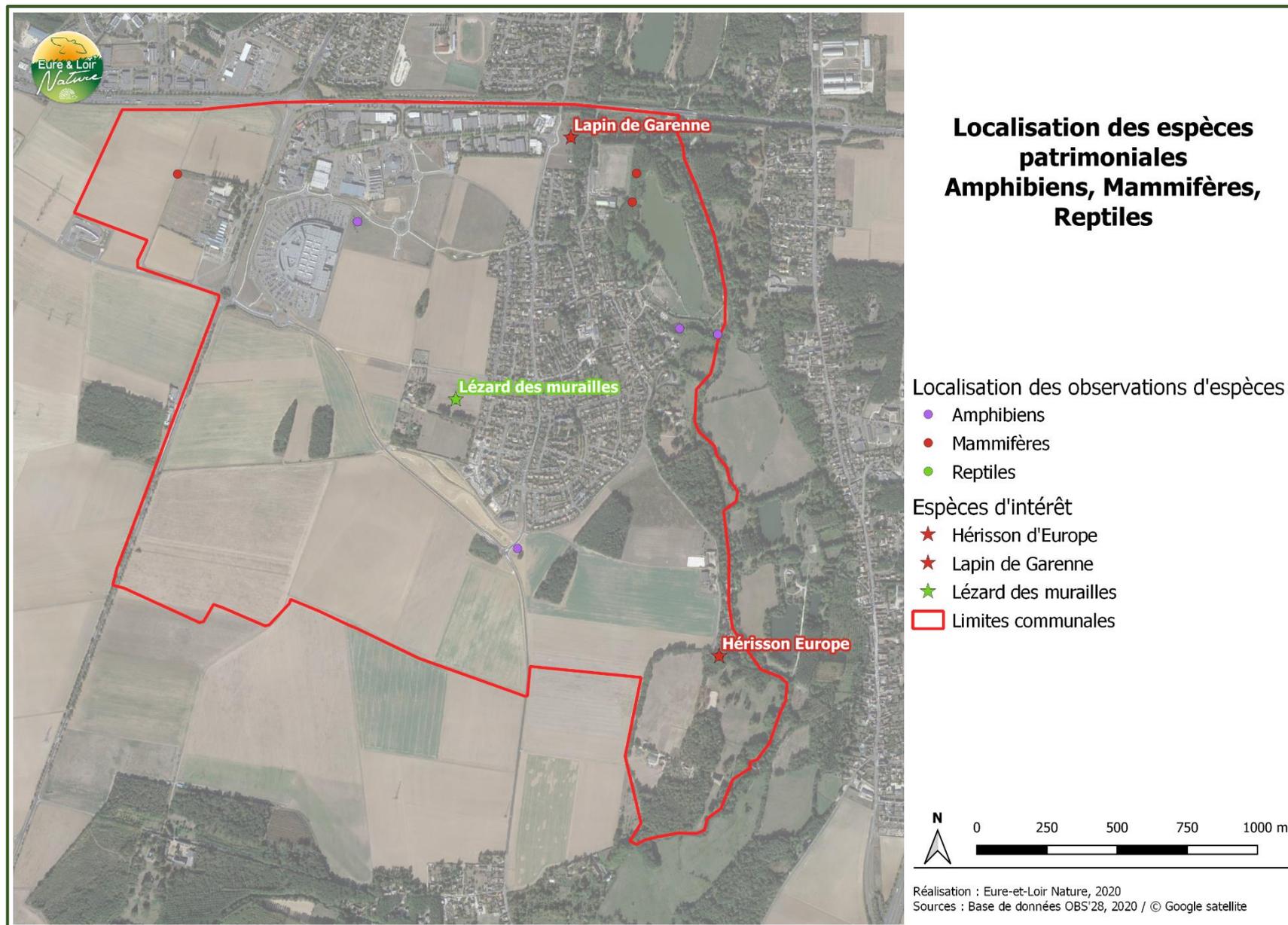


FIGURE 8 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS D'AMPHIBIENS, MAMMIFERES ET REPTILES SUR LA COMMUNE

### III.2.5. Les insectes

Cette année, 48 espèces d'insectes ont été recensées. Parmi elles, 20 espèces de papillons, 13 espèces de libellules, quatre espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons) et 10 espèces d'autres insectes. Parmi ces espèces, trois sont patrimoniales : trois libellules.

#### III.2.5.1. Les lépidoptères

Les anciennes données sur les lépidoptères proviennent de l'INPN, des inventaires fait sur l'étang communal par le Cen CVL et des anciennes données des bénévoles extraites de SIRFF. En tout, 21 espèces sont déjà connues sur la commune. Aucune n'a de statut patrimonial.

Cette année, 20 espèces de papillons ont été contactées. Parmi elles, aucune ne s'est avérée patrimoniale (Tab 11 et Fig 9).

TABLEAU 11 : LISTE DES ESPECES DE PAPILLONS RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom latin	Liste rouge France / Région
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC / LC
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC / LC
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC / LC
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC / LC
Carte géographique	<i>Araschnia lenava</i>	LC / LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC / LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC / LC
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC / LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC / LC
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC / LC
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC / LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC / LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC / LC
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC / LC
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC / LC
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC / LC
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC / LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC / LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC / LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC / LC

Liste rouge : LC : peu préoccupant

### III.2.5.2. Les odonates

Les anciennes données sur les odonates proviennent de l'INPN, des inventaires fait sur l'étang communal par le Cen CVL et des anciennes données des bénévoles extraites de SIRFF. En tout, 28 espèces sont déjà connues sur la commune. Parmi elle, quatre se sont avérées patrimoniales : la **Cordulie à corps fin** et l'**Agrion nain** (Vulnérables en région et Déterminants ZNIEFF), l'**Anax napolitain** (Quasi-menacé en région) et la **Grande Aeschne** (En danger critique d'extinction en région et déterminante ZNIEFF). Bien que la Grande Aeschne soit en danger critique d'extinction en région, elle est bien représentée en Eure-et-Loir. En effet, le département se trouve à la limite sud de son aire de répartition, c'est pourquoi elle est très présente en Eure-et-Loir et peu dans les autres départements de la région.

Cette année, 13 espèces ont été recensées (Tab 12 et Fig 9) parmi lesquelles l'**Anax napolitain**, l'**Agrion nain** et la **Grande Aeschne**, toutes trois patrimoniales

TABLEAU 12 : LISTE DES ESPECES D'ODONATES RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom latin	Liste rouge France / Région	Autre
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC / LC	
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	LC / LC	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC / LC	
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC / LC	
<b>Agrion nain</b>	<b><i>Ischnura pumilio</i></b>	<b>LC / VU</b>	<b>Dét ZNIEFF / Rang 2b au PRAO</b>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC / LC	
<b>Anax napolitain</b>	<b><i>Anax parthenope</i></b>	<b>LC / NT</b>	<b>Rang 3 au PRAO</b>
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC / LC	
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC / LC	
<b>Grande Aeschne</b>	<b><i>Aeshna grandis</i></b>	<b>LC / CR</b>	<b>Dét ZNIEFF / Rang 2a au PRAO</b>
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC / LC	
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC / LC	
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC / LC	

#### Les espèces d'intérêt sont présentées en gras

Liste rouge : LC : peu préoccupant, NT : Quasi-menacé, CR : En danger critique d'extinction

Autre : PRAO : Plan Régional d'Action Odonates

#### Présentation des espèces patrimoniales

L'**Anax napolitain** (*Anax parthenope*) est une grande libellule de la famille des Aeschnidés. Son thorax et son abdomen sont bruns, à l'exception chez les mâles d'une bande bleue bien visible sur le haut de l'abdomen. Il fréquente les eaux stagnantes ensoleillées, non eutrophisées, avec beaucoup de végétaux immergés et sur les rives. Il a un vol puissant et s'éloigne souvent de plusieurs kilomètres de son site de reproduction. Au sein de la commune, l'espèce a été observée à proximité de l'étang communal.



La **Grande Aeschne** (*Aeshna grandis*) est une libellule de grande taille facilement identifiable par sa couleur brune avec de petites taches sur l'abdomen (bleues pour les mâles et jaune pour les femelles) et ses ailes très fumées. Elle apprécie les eaux stagnantes et faiblement courantes riches en végétation aquatique et rivulaire (mares, étangs, anciennes gravières, tourbières, lacs, parties calmes des rivières). Elle vole de fin mai à début octobre mais elle est plus abondante fin juillet et août. Elle a été observée à une reprise sur l'étang communal. Il est probable qu'elle utilise également la rivière de l'Eure comme lieu de chasse.



L'**Agrion nain** (*Ischnura pumillo*) est une demoiselle de petite taille. Le mâle est dans les tons bleus et la femelle dans les tons verts. Ce sont des espèces appréciant une grande variété de milieux de préférence pionniers comme les mares temporaires, les sources ou les fossés. Il vole de mars à octobre en deux générations. Il a été vu à une reprise au sud des quartiers résidentiels dans une mare



### III.2.5.3. Les orthoptères

Les anciennes données connues proviennent uniquement des inventaires effectués par le Cen CVL sur l'étang communal. Cinq espèces sont déjà connues sur la commune et parmi elles, deux sont patrimoniales : le **Criquet ensanglanté** (Vulnérable en France et Déterminant ZNIEFF) et le **Phaneroptère méridional** (Déterminant ZNIEFF). Le groupe des orthoptères est un taxon encore peu étudié en Eure-et-Loir (peu de naturalistes intéressés, groupe complexe composée d'espèces aux mœurs diverses, nécessitant des compétences et pratiques de terrain variées pour repérer et identifier les espèces), ce qui explique la très faible quantité de données existantes.

Cette année, trois espèces ont été contactées mais aucune patrimoniale (Tab 13 et Fig 9).

TABLEAU 13 : LISTE DES ESPECES D'ORTHOPTERES RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom latin	Liste rouge France / Région
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC / LC
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC / LC
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	LC / -

Liste rouge : LC : peu préoccupant

#### III.2.5.4. Les autres insectes

En plus des odonates, orthoptères et lépidoptères, 9 autres espèces d'insectes ont été observées ainsi qu'une araignée. Aucune ne s'est avérée patrimoniale (Tab 14 et Fig 9).

TABLEAU 14 : LISTE DES AUTRES ESPECES D'INSECTES RECENSEES SUR LA COMMUNE

Observatoire	Nom français	Nom latin	Liste rouge régionale
Araignées	Épeire frelon	<i>Argiope bruennichi</i>	-
Coléoptères	Canthride rustique	<i>Cantharis rustica</i>	-
	Coccinelle à sept points	<i>Coccinella septempunctata</i>	-
	Cycliste maillot-vert	<i>Oedemera nobilis</i>	-
Hémiptères	Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	-
	Punaise arlequin	<i>Graphosoma italicum</i>	-
Mantidés	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	LC

Liste rouge : LC : peu préoccupant

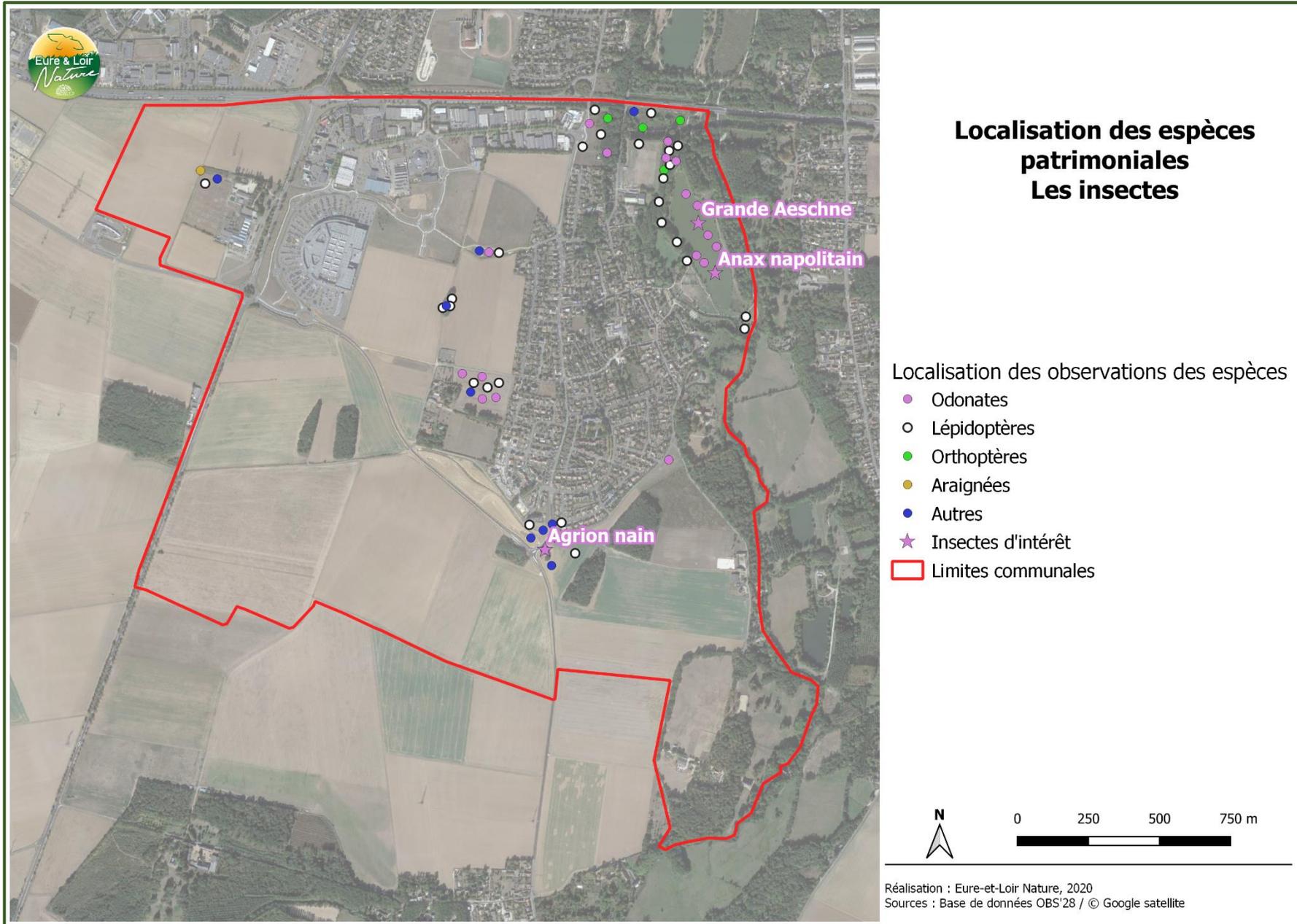


FIGURE 9 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS D'INSECTES SUR LA COMMUNE

### III.2.6. Les poissons

Lors des prospections, quatre espèces ont été notifiées, notamment un brochet, espèce « Vulnérable » sur les listes rouges nationales et régionales et déterminante ZNIEFF.

TABLEAU 15 : LISTE DES ESPECES DE POISSONS RECENSEES SUR LA COMMUNE

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge France / Région	Autre
Brochet	<i>Esox lucius</i>	VU / VU	Dét ZNIEFF
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	LC / LC	
Perche-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	-	
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	LC / LC	

Liste rouge : LC : peu préoccupant, VU : Vulnérable

#### Présentation des espèces patrimoniales

Le **Brochet** (*Esox lucius*) est une espèce de poisson prédateur, plutôt commune dans les eaux douces et saumâtres<sup>4</sup>. C'est un gros poissons pouvant mesurer jusqu'à 1m10 et peser jusqu'à 10kg. Il affectionnera les eaux à courant lent, les bras morts, les étangs ou lacs riches en végétation. C'est une espèce dont l'habitat est souvent dégradé par les activités humaines : pollution, surpêche, eutrophisation<sup>5</sup>, artificialisation des berges etc... Il est généralement sédentaire et solitaire mais il arrive qu'il vive temporairement en groupe de deux ou trois individus. Etant très opportuniste, son régime alimentaire est très varié : poissons, écrevisses, amphibiens, canetons, rongeurs etc... C'est une espèce qui pratique à certains moments le cannibalisme. Cette espèce est Vulnérable en région Centre-Val de Loire et déterminante ZNIEFF. Un individu a été trouvé mort dans l'étang communal. Celui-ci est réputé comme étant un site de pêche, il est probable que cet individu soit issu d'un alevinage.



<sup>4</sup> Eau ayant une salinité inférieure à celle des eaux de mer mais supérieure à celles des eaux douces (Ex : en estuaire)

<sup>5</sup> Accumulation de matière organique dans les eaux

## Conclusion

Les inventaires menés au cours de l'année 2020 ont permis de mettre en évidence trois secteurs au niveau de la commune qui semblent présenter un potentiel intéressant pour la faune et la flore : l'étang communal à l'Est de la commune, la ZA de la torche notamment pour les oiseaux ainsi que les prairies le long de la nouvelle route qui présente plusieurs espèces floristiques d'intérêt.

L'année 2021 permettra de :

- Poursuivre les inventaires, en particulier pour les habitats, et compléter la liste d'espèces de chaque taxon
- Préciser les zones d'intérêt et élaborer des préconisations de gestion spécifiques sur celles-ci, ou des préconisations plus générales sur l'ensemble des habitats présents sur la commune
- Sensibiliser les habitants de Barjouville sur la biodiversité présente sur la commune au travers d'animations scolaires ou grand public.

## Bibliographie

- Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (J.O. du 19/05/1981) modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 (J.O. du 16/05/2007).
- Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale (J.O. du 14/07/1993).
- Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (J.O. du 06/05/2007).
- Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. (J.O. du 10/05/2007).
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 18/12/2007).
- Arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitaine (J.O. du 22/02/2018).
- Barrioz, M., Cochard, P.-O., & Voeltzel, V. (2015). *Amphibiens et reptiles de Normandie*. URCPPIE de Basse-Normandie. 288p.
- Chantereau, M., & Pelsy, F. (coord.) (2013). Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 397-427). Nature Centre.
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV.
- Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction : articles, annexe I, annexe II, annexe III.
- Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2016). *Les asters américains*. [En ligne] <http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2016/05/FicheAstersame%C2%A6%C3%BCricains.pdf>
- Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2016). *Les renouées asiatiques*. [En ligne] <http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2016/05/FicheFallopia.pdf>
- Conservatoire Botanique National de Bailleul. (2016). *Le robinier faux-acacia*.
- Cordier, J. (coord.) (2013). Liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 97-171). Nature Centre.
- Desmoulins, F., & Emeriau, T. (2017). *Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire* (Version 3.0). Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire.
- Dijkstra, K.-D. B. (2015). *Guide des libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé. 320p.

- Directive 79/409/CEE dite « Oiseaux » du Conseil, du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25/04/1979) : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V.
- Directive 92/43/CEE dite « Habitats » du Conseil, du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V, annexe IV.
- Dohogne, R. (coord.) (2013). Liste rouge des amphibiens de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 371-383). Nature Centre.
- Dohogne, R. (coord.) (2013). Liste rouge des reptiles de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 385-395). Nature Centre.
- DREAL Centre-Val de Loire. (2018). *Habitats et espèces déterminantes*. <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/habitats-et-especes-determinantes-r828.html>
- Duguet, R., & Melki, F. (2003). *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope. 480p.
- Dupré, R., Bourdier, P., Delahaye, P., Joly, M., Cordier, J., & Moret, J. (2009). *Atlas de la Flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*. Muséum national d'Histoire naturelle, Biotope. 488p.
- Fitter, R., Fitter, A., & Blamey, M. (2009). *Guide des fleurs sauvages* (7ème édition). Delachaux et Niestlé. 352p.
- Grand, D., Boudot, J.-P., & Doucet, G. (2019). *Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* (2ème édition). Biotope. 152p.
- Lafranchis, T. (2014). *Papillons de France : Guide de détermination des papillons diurnes*. Diatheo. 351p.
- Lambinon, J., & Verloove, F. (2012). *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines* (6ème édition). Jardin botanique national de Belgique. 1195p.
- Lett, J.-M., & Sansault, E. (2012). Liste rouge des odonates de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 275-293). Nature Centre.
- Lévêque, A., & Fauchaux, F. (coord.) (2007). Liste rouge des lépidoptères de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 329-357). Nature Centre.
- LPO Loire Atlantique. (2009). *Municipalité et protection de la Nature*.
- Muratet, J. (2008). *Identifier les amphibiens de France métropolitaine*. Association Ecodiv.
- Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. (2003-2020). *Inventaire national du patrimoine naturel*. Inventaire National du Patrimoine Naturel. <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- Pratz, J.-L. (coord.) (2012). Liste rouge des orthoptères de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 295-311). Nature Centre.

- Ryelandt, J. (2015). *Clé d'identification des criquets (Orthoptères - Acrididae) de la région Centre* (Version 9.3).
- Sardet, E., & Defaut, B. (coord.) (2004). Les orthoptères menacés en France : Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux orthoptériques et entomocénétiques*, 9, 125-137p.
- Sardet, E., Roesti, C., & Braud, Y. (2015). *Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope. 304p.
- Svensson, L., Mullarney, K., & Zetterstrom, D. (2015). *Le guide Ornitho : Le guide le plus complet des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé. 448p.
- Tanguy, A., & Gourdain, P. (2011). *Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines « terrestres » (volet 2) - Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC)*. Muséum national d'Histoire naturelle, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.
- Thevenin, J.-P. (coord.) (2013). Liste rouge des mammifères (sauf Chauves-souris) de la région Centre. In Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2014). *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* (p. 429-443). Nature Centre.
- Tolman, T., & Lewington, R. (2014). *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord : 440 espèces illustrées en 2 000 dessins en couleurs* (2ème édition). Delachaux et Niestlé. 384p.
- UICN France, FCBN, AFB, & MNHN. (2018). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine*.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF, & ONCFS. (2016). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre oiseaux de France métropolitaine*.
- UICN France, MNHN, OPIE, & SEF. (2014). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre papillons de jour de France métropolitaine*.
- UICN France, MNHN, OPIE, & SFO. (2016). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre libellules de France métropolitaine*.
- UICN France, MNHN, SFEPM, & ONCFS. (2017). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre mammifères de France métropolitaine*.
- UICN France, MNHN, & SHF. (2015). *La liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine*.
- Vacher, J.-P., & Geniez, M. (2010). *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Muséum national d'Histoire naturelle, Biotope. 544p.

# Annexes

ANNEXE 1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZNIEFF CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSIERE, DES GRAND LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS (IDENTIFIANT NATIONAL : 240003927)



Date d'édition : 05/07/2018  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240003927>



**CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSSIÈRE, DES  
GRANDS LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS**  
(Identifiant national : 240003927)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000310)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.), - 240003927, CAVITES A CHIROPTERES DE LA BUSSIÈRE, DES GRANDS LARRIS ET DES CLOUS GAILLARDS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240003927.pdf>

Région en charge de la zone : Centre  
Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)  
Centroïde calculé : 541397°-2389814°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008  
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008  
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	4
6. HABITATS .....	4
7. ESPECES .....	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	8
9. SOURCES .....	8

**1. DESCRIPTION**

**1.1 Localisation administrative**

- Département : Eure-et-Loir
- Commune : Saint-Prest (INSEE : 28358)
- Commune : Jouy (INSEE : 28201)

**1.2 Superficie**

15,08 hectares

**1.3 Altitude**

Minimale (mètre): 125  
Maximale (mètre): 151

**1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF**

Non renseigné

## 1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF polynucléaire est localisée à proximité des bourgs de Jouy et de Saint-Prest. Le secteur le plus à l'Est se situe sur le coteau jouxtant à l'Est la gare de Jouy. Le second secteur se trouve au lieu-dit "la Bussière", sur la rive gauche de l'Eure, au Nord de la RD 340-5. Quant au troisième, il borde la RD 133 au lieu-dit "les Clous Gaillards", au Nord-Ouest du bourg de Saint-Prest. Ce dernier secteur inclut également une cavité plus au Sud.

Ces cavités à Chiroptères sont des anciennes marnières. Elles constituent la grande majorité des cavités de la vallée de l'Eure, au Nord de Chartres.

Ce réseau important de galeries abrite 7 espèces de chiroptères. Il faut par ailleurs noter que seules les cavités dont l'accès est possible sont régulièrement recensées ; les autres, dont l'accès reste difficile car fermé ou situé dans des propriétés privées, ne sont pas prospectées. Elles constituent néanmoins un potentiel qui resterait à explorer.

Il existe par ailleurs un réel risque de dérangements divers ou de dépôts en tous genres dans ces galeries.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

*Non renseigné*

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Grotte

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Mammifères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs</li> </ul>	

*Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Contraintes du milieu physique

*Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

Il s'agit d'une ZNIEFF polynucléaire, divisée en 4 secteurs. Pour chacune d'elles, les contours englobent les cavités (signalées sur la carte topographique) et leurs abords. Dans la mesure du possible, les zones bâties ont été exclues même si les cavités sont souvent directement associées à une habitation proche.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

*Commentaire sur les facteurs*

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Poissons</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Reptiles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mammifères</li> </ul>

## 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	88 <i>Mines et passages souterrains</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

### 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		2008

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Faible	2	4	1998 - 2002
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Moyen	5	15	1998 - 2002
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : LE BRAS E.	Faible	1	4	1998 - 2014
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : TRIBOULIN L.	Faible	2	8	1998 - 2014
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.	Moyen	8	14	1998 - 2002
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.	Faible	2	5	1998 - 2002
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : TILLON L.		2	5	1998 - 2002

## 7.2 Espèces autres

Non renseigné

## 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

*Non renseigné*

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	LE BRAS E.		
	NATURE CENTRE (TRIBOULIN L., LE BRAS E.)		
	TILLON L.		
	TRIBOULIN L.		

ANNEXE 2. FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZONE NATURA 2000 FR2400552 – VALLEE DE L'EURE DE MAINTENON A ANET ET VALLONS AFFLUENTS



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES  
 Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2400552 - Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">12</a>

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)      1.2 Code du site FR2400552      1.3 Appellation du site Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents

1.4 Date de compilation 31/08/1994      1.5 Date d'actualisation 13/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr">www.centre.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgajn@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgajn@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002  
 (Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004  
 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/11/2011

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=08,dateJO=20111210&numTexte=118,pageDebut=20964&pageFin=20964](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=08,dateJO=20111210&numTexte=118,pageDebut=20964&pageFin=20964)

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,41333°

Latitude : 48,77417°

2.2 Superficie totale

751 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

#### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

#### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
28	Eure-et-Loir	100 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
28001	ABONDANT
28007	ANET
28013	AUNAY-SOUS-AUNEAU
28014	AUNAY-SOUS-CRECY
28015	AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
28023	BAILLEAU-ARMENONVILLE
28039	BEVILLE-LE-COMTE
28050	BONCOURT
28058	BRECHAMPS
28082	CHARPONT
28094	CHAUDON
28096	CHAUSSÉE-D'IVRY

28098	CHERISY
28113	COULOMBS
28118	CROISILLES
28134	DREUX
28136	ECLUZELLES
28171	GARNAY
28187	GUAINVILLE
28201	JOUY
28208	LEVAINVILLE
28213	LORMAYE
28220	LUISANT
28223	LURAY
28227	MAINTENON
28239	MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ
28251	MEZIERES-EN-DROUAIS
28267	MONTREUIL
28275	NERON
28279	NOGENT-LE-ROI
28285	OINVILLE-SOUS-AUNEAU
28292	OUERRE
28293	OULINS
28298	PIERRES
28317	ROINVILLE
28321	ROUVRES
28332	SAINTE-GEMME-MORONVAL

28347	SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE
28358	SAINT-PREST
28359	SAINT-REMY-SUR-AVRE
28369	SAULNIERES
28377	SOREL-MOUSSEL
28394	TREON
28405	VERT-EN-DROUAIS
28415	VILLEMEUX-SUR-EURE
28417	VILLIERS-LE-MORHIER

## 2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)

### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBIC/D	AIBIC		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<u>4030</u> Landes sèches eurypériennes		9,44 (1,26 %)		M	C	C	C	C
<u>5130</u> Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		32 (4,26 %)		M	B	C	C	C
<u>8110</u> Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Ajaccio-Sardinia abi	X	13,48 (1,79 %)		P	D			
<u>8210</u> Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)		121,3 (16,15 %)		M	A	C	C	B
<u>8430</u> Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin		27,63 (3,66 %)		M	B	C	C	B
<u>8510</u> Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alpeyretum pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		5,35 (0,71 %)		M	D			
<u>91E0</u> Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	X	111 (14,78 %)		M	B	C	C	B
<u>9120</u> Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à liex et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>ilic-Fagion</i> )		8 (1,07 %)		M	D			
<u>9130</u> Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagatum</i>		304 (40,48 %)		M	B	C	C	B

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ .
- Conservation : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- Évaluation globale : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C(R)VP	Qualité des données	AIBIC/D	AIBIC		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p	0	15	i	P	G	C	B	C	C
F	5339	<i>Rhinolophus amarus</i>	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	G	D			
F	1140	<i>Cobitis taenia</i>	p			i	P	M	C	C	C	C
A	1166	<i>Tribulus cristatus</i>	p	0	22	i	P	G	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	0	1	i	P	G	D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	0	1	i	P	G	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	40	50	i	P	G	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	w	0	2	i	P	G	C	B	C	C

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, b females = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ ; D = Non significative.
- Conservation : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- Isolement : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Évaluation globale : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.			Autres catégories			
			Min	Max			CIRVIP	IV	V	A	B	C	D
A		<a href="#">Triturus helveticus</a>			i	P							X
A		<a href="#">Triturus vulgaris</a>			i	P							X
A		<a href="#">Bufo bufo</a>			i	P			X			X	
A		<a href="#">Rana dalmatina</a>			i	P	X		X			X	
I		<a href="#">Mantis religiosa</a>			i	P							X
P		<a href="#">Platanius elatum</a>	1		i	V							X
P		<a href="#">Anacamptis pyramidalis</a>	7		localities	C						X	X
P		<a href="#">Atropa belladonna</a>	2		localities	V							X
P		<a href="#">Carex appropinquata</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Carex distans</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Carex humilis</a>	3		localities	R							X
P		<a href="#">Carex nigra</a>	2		localities	V							X
P		<a href="#">Cephalanthera damasonium</a>	11		localities	C						X	X
P		<a href="#">Cephalanthera longifolia</a>	1		localities	V						X	X
P		<a href="#">Cladium mariscus</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Dactylorhiza incarnata</a>	1		localities	V						X	X
P		<a href="#">Dactylorhiza praetermissa</a>	3		localities	R						X	X
P		<a href="#">Doronicum plantagineum</a>	2		localities	V							X
P		<a href="#">Epipactis atrorubens</a>	9		localities	C						X	X

P		<a href="#">Epipactis helleborine</a>	3		localities	C						X	
P		<a href="#">Gentiana germanica</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Geranium sanguineum</a>	3		localities	R							X
P		<a href="#">Gymnadenia conopsea</a>	11		localities	C						X	
P		<a href="#">Himantoglossum hircinum</a>	12		localities	C						X	
P		<a href="#">Iberis amara</a>	3		localities	R							X
P		<a href="#">Koeleria vallesiana</a>	3		localities	R							X
P		<a href="#">Limodorum abortivum</a>	1		localities	V						X	X
P		<a href="#">Myriophyllum verticillatum</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Neottia nidus-avis</a>	4		localities	C						X	
P		<a href="#">Neottia ovata</a>	10		localities	C						X	
P		<a href="#">Ononis pusilla</a>	2		localities	R							X
P		<a href="#">Ophrys apifera</a>	5		localities	C						X	
P		<a href="#">Ophrys aranifera</a>	5		localities	C						X	
P		<a href="#">Ophrys fuciflora</a>	15		localities	C						X	X
P		<a href="#">Ophrys insectifera</a>	13		localities	C						X	
P		<a href="#">Orchis mascula</a>	4		localities	P						X	
P		<a href="#">Orchis purpurea</a>	15		localities	C						X	
P		<a href="#">Orobanche alba</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Orobanche teucri</a>	3		localities	R							X
P		<a href="#">Platanthera bifolia</a>	1		localities	R						X	
P		<a href="#">Platanthera chlorantha</a>	11		localities	C						X	
P		<a href="#">Polystichum aculeatum</a>	1		localities	V							X

P		<a href="#">Potamogeton coloratus</a>	2		localities	V							X
P		<a href="#">Pulsatilla vulgaris</a>	7		localities	P							X
P		<a href="#">Ruscus aculeatus</a>	3			P		X					
P		<a href="#">Scilla bifolia</a>	2		localities	V							X
P		<a href="#">Stachys germanica</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Thalictrum flavum</a>	1		localities	V							X
P		<a href="#">Thelypteris palustris</a>	2		localities	V							X
R		<a href="#">Anquas fragilis</a>			i	P			X			X	
R		<a href="#">Natrix natrix</a>			i	P			X			X	

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

#### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (Incluant les bassins de production de sel)	7 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	16 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	51 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N23 : Autres terres (Incluant les Zones urbanisées et Industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
N27 : Agriculture (en général)	5 %

#### Autres caractéristiques du site

La vallée de l'Eure et ses affluents constituent un ensemble écologique et paysager remarquable faisant une transition entre la Beauce et la basse vallée de la Seine. L'essentiel du bassin se localise sur des argiles à silex mais comporte de nombreuses enclaves de formations tertiaires : calcaires de Beauce, grès et sables stampiens. L'intérêt principal du site repose sur des pelouses calcicoles originales riches en orchidées, liées aux affleurements calcaires à flanc de coteau. Elles sont souvent associées à des chénales-charmales neutrophiles à neutrocalcicoles à flore diversifiée. Quelques boisements alluviaux de fond de vallon en mosaïque avec des mégaphorbiales sont disséminés le long du site. Certaines de ces zones humides présentent un fort intérêt, même si cet ensemble d'habitats occupe un second plan dans l'ensemble.

Vulnérabilité : Vulnérabilité faible pour la zone gérée par l'Office National des Forêts et pour la partie forestière, avec un classement en forêt de protection du massif de Dreux.  
 Dans les parties privées : fermeture des espaces herbacés par arrêt du pâturage.  
 Recul du pâturage dans les fonds de vallons également.

#### 4.2 Qualité et importance

L'intérêt du site réside principalement dans des pelouses calcicoles abritant des espèces protégées au niveau régional et en limite d'aire de répartition, avec de nombreuses orchidées, dont l'Epipactis brun-rouge, mais aussi la Gentiane d'Allemagne, la Koelerie du valais, le Fumana vulgaire et des papillons particuliers (Zygènes et Lycoènes). Sur ces pentes en exposition chaude, les pelouses évoluent en des formations à Genévriers dont le Cormoulier mâle et le Chêne pubescent marquent l'évolution lente vers le pré-bois. Localement des formations à Buis persistent. Sur les coteaux en exposition Nord, des boisements neutres à calcaires trouvent leur maturité sous forme de la chénales-charmale. Ils abritent une végétation printanière riche. Les espèces les plus caractéristiques appartiennent à des cortèges biogéographiques différents souvent en limite d'aire de répartition comme la Scille à deux feuilles et la Doronic à feuilles de plantain.

En fond de vallon, les forêts alluviales sont assez variées. Elles présentent régulièrement un cortège floristique riche en laïches (dont la Laïche paradoxale) et en Fougère des marais, protégée au niveau régional. Le site comporte un cortège riche en mousses dont une très rare, *Plagiomnium elatum*. Elles sont connexes à des prairies et des mégaphorbiales eutrophes, bien que devenues rares, qui abritent l'Orchis incarnat ou la Laïche à épis épars.

La rivière de l'Eure renferme des espèces de poissons visées à l'annexe II de la directive Habitats dont la Loche de rivière. Ce site est aussi ponctué de nombreuses mares (forestières, prairiales et en contexte plus rural). Elles accueillent un cortège d'espèces végétales (*Myriophyllum verticillatum*, *Potamogeton coloratus*) et animales faisant l'objet d'une protection réglementaire.

#### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
M	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		O

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	62 %
Propriété d'une association, groupement ou société	5 %
Domaine public d'une collectivité territoriale	33 %

#### 4.5 Documentation

Inventaire des richesses naturelles des forêts domaniales d'Eure-et-Loir (contrat vert 1996).

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	2 %
37	Réserve naturelle volontaire	2 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
37	LA COTE DU PRIEUR	*	2%
38	Mares à crapauds sonneurs d'Ecluzelles	/	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site

Des extensions ont été proposées au niveau de la rivière de l'Eure (Loche de rivière) et de cavités à chauves-souris suite au séminaire biogéographique atlantique de Kelkee.

## 6. GESTION DU SITE

#### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Association Hommes et territoires

Adresse : 10 rue Dieudonné Coste 28000 Chartres

Courriel :

Organisation : Cen Centre val de Loire

Adresse : 21 rue de Loigny la Bataille 28000 Chartres

Courriel : antenne28@cen-centrevalde Loire

#### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB du site Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet  
Tome 1 et 2

Lien :

[http://nature2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODRIOTCP/1756\\_docob\\_fr2400552.pdf](http://nature2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODRIOTCP/1756_docob_fr2400552.pdf)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

#### 6.3 Mesures de conservation

**ANNEXE 3. LISTE TOTALE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES SUR LA COMMUNE EN 2020**

Observateur	Nom français	Nom	Statut Liste rouge Région / Département	Autre
ELN	Ache nodiflore	<i>Helosciadium nodiflorum</i>	AR / C	
ELN	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	CCC / CC	
ELN	Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	CC / CC	
ELN	Aigremoine	<i>Agrimonia eupatoria</i>	CCC / CC	
ELN	Ail des vignes	<i>Allium vineale</i>	C / CC	
ELN	Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	C / CC	
ELN	Alisier des bois	<i>Sorbus torminalis</i>	CC / CC	
ELN	Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>	CC / CC	
ELN	Angélique sauvage	<i>Angelica sylvestris</i>	C / C	
ELN	Ansérine rouge	<i>Oxybasis rubra</i>	R /	Déterminant ZNIEFF
ELN	Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	R / AC	
ELN	Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	CCC / CC	
ELN	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	CCC / CC	
ELN	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	C / C	
ELN	Avoine folle	<i>Avena fatua</i>	C / CC	
ELN	Baldingère faux-roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>	CC / CC	
ELN	Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>	C /	
ELN	Bardane à petites têtes	<i>Arctium minus</i>	AC / C	
ELN	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	CCC / CC	
ELN	Bident trifolié	<i>Bidens tripartita</i>	C / C	
ELN	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	C / CC	
ELN	Bouton d'or	<i>Ranunculus acris</i>	CCC / CCC	
ELN	Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	CCC / CC	
ELN	Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>	R / AR	
ELN	Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	CCC / CC	
ELN	Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i>	CCC /	
ELN	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	CCC / CC	
ELN	Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	CC / CC	

Observateur	Nom français	Nom latin	Statut Liste rouge	Autre
			Région / Département	
ELN	Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	RR / RR	
ELN	Cabaret des oiseaux	<i>Dipsacus fullonum</i>	CC / CC	
ELN	Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	CC / CC	
ELN	Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i>	C / C	
ELN	Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	CCC / CC	
ELN	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	CCC / CC	
ELN	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	/ CC	
ELN	Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i>	/ CCC	
ELN	Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i>	AC / AC	
ELN	Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	AC / C	
ELN	Chardon Roland	<i>Eryngium campestre</i>	CC / CC	
ELN	Charme	<i>Carpinus betulus</i>	CCC / CC	
ELN	Chataignier	<i>Castanea sativa</i>	CC / CC	
ELN	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	CCC / CC	
ELN	Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	/ CC	
ELN	Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	CCC / CC	
ELN	Chérophylle penché	<i>Chaerophyllum temulum</i>	C / CC	
ELN	Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	CCC / CC	
ELN	Chicorée amère	<i>Cichorium intybus</i>	AC / AC	
ELN	Chiendent des champs	<i>Elytrigia campestris</i>	/ AR	
ELN	Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>	CCC / CC	
ELN	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	CCC / CC	
ELN	Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	CCC / CC	
ELN	Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	CCC /	
ELN	Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	CC / CC	
ELN	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	CCC / CC	
ELN	Crépide capillaire	<i>Crepis capillaris</i>	CCC / CC	
ELN	Cresson de cheval	<i>Veronica beccabunga</i>	AR / AC	
ELN	Cucubale couchée	<i>Silene baccifera</i>	C /	
ELN	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	CCC / CC	

Observateur	Nom français	Nom latin	Statut Liste rouge	Autre
			Région / Département	
ELN	Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>	CC / CC	
ELN	Douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>	CCC / CC	
ELN	Eglantier	<i>Rosa canina</i>	/ CC	
ELN	Épiaire des bois	<i>Stachys sylvatica</i>	C / CC	
ELN	Épiaire des marais	<i>Stachys palustris</i>	AR / AC	
ELN	Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>	AC / C	
ELN	Épilobe à tige carrée	<i>Epilobium tetragonum</i>	CC / LC	
ELN	Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>	CC / CC	
ELN	Épine noire	<i>Prunus spinosa</i>	CCC / CC	
ELN	Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	CC / CC	
ELN	Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	C / CC	
ELN	Eupatoire à feuilles de chanvre	<i>Eupatorium cannabinum</i>	CC / CC	
ELN	Euphorbe réveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>	C / CC	
ELN	Faux Houx	<i>Berberis aquifolium</i>	R /	Invasive - Liste d'observation
ELN	Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>	R /	Invasive - Avérée secondaire
ELN	Fétuque Roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	CC /	
ELN	Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>	/ CC	
ELN	Fraisier sauvage	<i>Fragaria vesca</i>	CCC / CC	
ELN	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	CCC / CC	
ELN	Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>	CCC / CC	
ELN	Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	AC / C	
ELN	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>	/ CC	
ELN	Gaillet croisette	<i>Cruciata laevipes</i>	CC / CC	
ELN	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	CCC / CC	
ELN	Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>	C / C	
ELN	Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>	CCC / CC	
ELN	Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i>	CC / CC	
ELN	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	CCC / CC	
ELN	Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i>	AR / C	
ELN	Gesse à larges feuilles	<i>Lathyrus latifolius</i>	R / AR	

Observateur	Nom français	Nom latin	Statut Liste rouge	Autre
			Région / Département	
ELN	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	CC / C	
ELN	Gesse hérissée	<i>Lathyrus hirsutus</i>	AR / R	
ELN	Grand plantain d'eau	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	C / C	
ELN	Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium</i>	CCC / CC	
ELN	Grande consoude	<i>Symphytum officinale</i>	AC / CC	
ELN	Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	CCC / CC	
ELN	Houblon grimpant	<i>Humulus lupulus</i>	AC / C	
ELN	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	CCC / CC	
ELN	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	C / CC	
ELN	Iris faux acore	<i>Iris pseudacorus</i>	CCC / CC	
ELN	Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i>	CCC / CC	
ELN	Jonc à fruits luisants	<i>Juncus articulatus</i>	C / R	
ELN	Jonc à tépales aigus	<i>Juncus acutiflorus</i>	AC / AC	
ELN	Jonc à tiges comprimées	<i>Juncus compressus</i>	R / AR	
ELN	Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	C / C	
ELN	Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus</i>	AC / AR	
ELN	Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i>	C / CC	
ELN	Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	CCC / CC	
ELN	Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>	CC / CC	
ELN	Laîche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	RR / R	Déterminant ZNIEFF
ELN	Laîche cuivrée	<i>Carex otrubae</i>	AR /	
ELN	Laîche en épis	<i>Carex spicata</i>	AR / C	
ELN	Laîche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	AR / AC	
ELN	Laîche hérissée	<i>Carex hirta</i>	CC / CC	
ELN	Laîche paniculée	<i>Carex paniculata</i>	R / AC	
ELN	Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	AC / C	
ELN	Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	CC / CC	
ELN	Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	CCC / CC	
ELN	Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	CC / CC	
ELN	Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i>	AR / AC	

Observateur	Nom français	Nom latin	Statut liste rouge	Autre
			Région / Département	
ELN	Lamier blanc	<i>Lamium album</i>	AR / CC	
ELN	Lampsane commune	<i>Lapsana communis</i>	CCC / CC	
ELN	Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	/	
ELN	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	CCC / CC	
ELN	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	CCC / CC	
ELN	Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>	CC / CC	
ELN	Linaire élatine	<i>Kickxia elatine</i>	C / CC	
ELN	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	CCC / CC	
ELN	Liset	<i>Convolvulus sepium</i>	CCC /	
ELN	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	CCC / CC	
ELN	Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>	C / !	
ELN	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	CCC / CC	
ELN	Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	CCC / CC	
ELN	Lysimachie commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	CC / C	
ELN	Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>	/ CC	
ELN	Massette à larges feuilles	<i>Typha latifolia</i>	AC / C	
ELN	Matricaire Camomille	<i>Matricaria chamomilla</i>	AR /	
ELN	Matricaire fausse-camomille	<i>Matricaria discoidea</i>	AC / CC	
ELN	Matricaire inodore	<i>Tripleurospermum inodorum</i>	CC /	
ELN	Mauve sauvage	<i>Malva sylvestris</i>	AR / C	
ELN	Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	CC / C	
ELN	Merisier vrai	<i>Prunus avium</i>	CC / CC	
ELN	Millepertuis à quatre ailes	<i>Hypericum tetrapterum</i>	AC / C	
ELN	Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	CCC / CC	
ELN	Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	CC / CC	
ELN	Mouron aquatique	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	AR / AC	
ELN	Mouron rouge	<i>Lysimachia arvensis</i>	CCC /	
ELN	Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	CC / CC	
ELN	Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	/ C	
ELN	Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>	AR / AC	

Observateur	Nom français	Nom latin	Statut liste rouge	Autre
			Région / Département	
ELN	Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	AC / CC	
ELN	Nigelle de Damas	<i>Nigella damascena</i>	/ !	
ELN	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	CCC / CC	
ELN	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	AC /	
ELN	Oeillet velu	<i>Dianthus armeria</i>	C / C	
ELN	Orpin réfléchi	<i>Sedum rupestre</i>	AR / AR	
ELN	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	CCC / CC	
ELN	Oseille des champs	<i>Rumex x pratensis</i>	RRR /	
ELN	Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i>	CCC / CC	
ELN	Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i>	C / C	
ELN	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	CCC / CC	
ELN	Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	CC / CC	
ELN	Patience agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i>	C / C	
ELN	Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>	CCC / CC	
ELN	Pensée des champs	<i>Viola arvensis</i>	CC / CC	
ELN	Petit orme	<i>Ulmus minor</i>	CCC / CC	
ELN	Petite centaurée commune	<i>Centaurium erythraea</i>	C / CC	
ELN	Petite mauve	<i>Malva neglecta</i>	C / CC	
ELN	Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	CC / CC	
ELN	Petite pervenche	<i>Vinca minor</i>	C / C	
ELN	Petite sanguisorbe	<i>Poterium sanguisorba</i>	CC /	
ELN	Phacélie à feuilles de Tanaisie	<i>Phacelia tanacetifolia</i>	/ !	
ELN	Picride éperviaire	<i>Picris hieracioides</i>	CCC / CC	
ELN	Picride fausse Vipérine	<i>Helminthotheca echiioides</i>	C /	
ELN	Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	/	
ELN	Plantain Corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	C / AC	
ELN	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	CCC / CC	
ELN	Plantain majeur	<i>Plantago major</i>	CCC / CC	
ELN	Poivre de muraille	<i>Sedum acre</i>	AC / CC	
ELN	Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	CCC / CC	

Observateur	Nom Français	Nom latin	Statut liste rouge	Autre
			Région / Département	
ELN	Potentille des oies	<i>Argentina anserina</i>	AR /	
ELN	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	CCC / CC	
ELN	Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>	C / CC	
ELN	Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	C / C	
ELN	Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	C / C	
ELN	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	CCC / CC	
ELN	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>	CCC / CC	
ELN	Renouée liseron	<i>Fallopia convolvulus</i>	C / CC	
ELN	Renouée Persicaire	<i>Persicaria maculosa</i>	CC /	
ELN	Réséda jaunâtre	<i>Reseda luteola</i>	AC / C	
ELN	Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i>	AC / CC	
ELN	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	CC / CC	Invasive - Avérée secondaire
ELN	Ronce de Bertram	<i>Rubus fruticosus</i>	NRR / CC	
ELN	Rose trémière	<i>Alcea rosea</i>	/	
ELN	Roseau	<i>Phragmites australis</i>	C / C	
ELN	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	CCC / C	
ELN	Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	C / C	
ELN	Saule blanc	<i>Salix alba</i>	C / C	
ELN	Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	C / CC	
ELN	Saule de Babylone	<i>Salix babylonica</i>	/	
ELN	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	AC / CC	
ELN	Sceau de Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i>	CC / CC	
ELN	Scirpe des marais	<i>Eleocharis palustris</i>	AC / C	
ELN	Scrofulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i>	C / AC	
ELN	Scutellaire casquée	<i>Scutellaria galericulata</i>	AC / C	
ELN	Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	CCC / CC	
ELN	Séneçon de Jacob	<i>Jacobaea vulgaris</i>	CCC /	
ELN	Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	R / AC	
ELN	Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i>	C / C	
ELN	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	CCC / CC	

Observateur	Nom français	Nom latin	Statut Liste rouge	Autre
			Région / Département	
ELN	Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare</i>	AR / C	
ELN	Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	R / AC	
ELN	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	R / AC	
ELN	Torilis faux-cerfeuil	<i>Torilis japonica</i>	C / CC	
ELN	Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>	AC / AR	
ELN	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	CCC / CC	
ELN	Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>	C / CC	
ELN	Trèfle hybride	<i>Trifolium hybridum</i>	R / AR	
ELN	Trèfle Porte-fraises	<i>Trifolium fragiferum</i>	AC / AC	
ELN	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	CCC / CC	
ELN	Troëne	<i>Ligustrum vulgare</i>	CCC / CC	
ELN	Tussilage	<i>Tussilago farfara</i>	R / C	
ELN	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	CCC / CC	
ELN	Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	CCC / CC	
ELN	Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	CCC / CC	
ELN	Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>	AC / C	
ELN	Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>	CC / CC	
ELN	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>	C / C	
ELN	Vesce hérissée	<i>Ervilia hirsuta</i>	C /	
ELN	Vesce jaune	<i>Vicia lutea</i>	R / AR	
ELN	Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>	R / !	Invasive - Avérée secondaire
ELN	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	C / C	
ELN	Vulpie queue-d'écureuil	<i>Vulpia bromoides</i>	AC / AC	
ELN	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>	AC / C	